

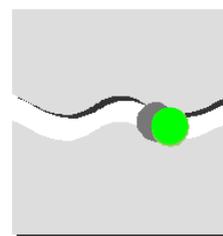
Orientations Régionales de
Gestion de la Faune sauvage
et d'amélioration de la qualité de ses Habitats

ETAT DES LIEUX



DIREN Auvergne
ECOTONE Recherche et Environnement

Août 2003



PREAMBULE	1
LES ORIENTATIONS REGIONALES DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SES HABITATS	2
PRESENTATION GENERALE	2
LES ORGFH EN AUVERGNE	3
LA DEMARCHE POUR REALISER L'ETAT DES LIEUX	4
LES DEUX APPROCHES UTILISEES	4
LE DECOUPAGE DU TERRITOIRE	4
LA SYNTHESE DES DONNEES SUR L'OCCUPATION DU SOL ET LES PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES	5
LA SYNTHESE DES DONNEES SUR LA FAUNE SAUVAGE ET SES HABITATS	5
LE CHOIX D'UNE TYPOLOGIE DES MILIEUX	7
LA DEFINITION DES ENJEUX	8
<i>LES ENJEUX LIES A DES MODES D'OCCUPATION DU SOL, DES USAGES ET DES PRATIQUES</i>	8
<i>LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES</i>	8
<i>LES ENJEUX DEFINIS POUR LES ENTITES TERRITORIALES</i>	10
LA REGION AUVERGNE ET LES ENTITES TERRITORIALES	11
BREVE PRESENTATION DE LA REGION	11
<i>LA POPULATION</i>	11
<i>L'AGRICULTURE</i>	12
<i>LA FORET</i>	12
LES ENTITES TERRITORIALES	13
LA FAUNE	16
<i>LES ESPECES ANIMALES IDENTIFIEES EN REGION AUVERGNE</i>	16
<i>LES ESPECES OCCASIONNELLES OU ACCIDENTELLES (observation rare et/ou ponctuelle)</i>	17
<i>LES ESPECES AYANT DISPARU DE LA REGION DEPUIS UN SIECLE</i>	17
<i>LES ESPECES INTRODUITES * OU REINTRODUITES *</i>	18
Les mammifères	18
Les oiseaux	18
Les reptiles	18
Autres	18
<i>LES ESPECES COLONISATRICES A PARTIR DES REGIONS VOISINES</i>	18
LES TYPES DE MILIEUX RETENUS	19
LES ZONES HUMIDES *	20
<i>LES ZONES HUMIDES DE PLAINE</i>	20
<i>LES ZONES HUMIDES D'ALTITUDE</i>	20
<i>LES PARTICULARISMES REGIONAUX</i>	21
LES MILIEUX ROCHEUX ET RUPESTRES, LES EBOULIS	21
LES MILIEUX SOUTERRAINS	21
LES MILIEUX FORESTIERS	22
<i>LES FORETS DE PLAINE</i>	22
<i>LES FORETS D'ALTITUDE</i>	22
<i>LES FORETS DE GORGES ET DE VALLEES ENCAISSEES</i>	22
LES MILIEUX INTERMEDIAIRES OU SEMI-OUVERTS	23
LES MILIEUX OUVERTS	23
LES ACTEURS/USAGERS ET LES DIVERSES STRUCTURES INTERVENANT DANS LA GESTION DE LA FAUNE ET/OU DES HABITATS	25
LES PROPRIETAIRES FONCIERS	26
LES PROPRIETAIRES/GESTIONNAIRES DE MILIEUX	26
<i>LES EXPLOITANTS AGRICOLES, LES ASSOCIATIONS ET LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES AGRICOLES</i>	26
Les Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA)	26
<i>LES PROPRIETAIRES ET GESTIONNAIRES FORESTIERS, LES SYLVICULTEURS, ET LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES EN RAPPORT AVEC L'ACTIVITE SYLVICOLE</i>	28

Les forêts privées	28
Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	29
Les forêts domaniales et celles relevant du régime forestier	29
L'Office National des Forêts (ONF)	30
LES GESTIONNAIRES/UTILISATEURS DE MILIEUX	32
<i>LES CHASSEURS, LES ACCA, LES AICA, LES GIC, LES ADJUDICATAIRES DU DROIT DE CHASSE (SOCIETES DE CHASSE COMMUNALE ET AUTRES), LES CHASSES PRIVEES</i>	32
La Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne (FRCA)	32
Les Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC)	33
<i>LES PECHEURS</i>	33
<i>LES ASSOCIATIONS NATURALISTES</i>	34
Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA)	34
La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	35
La Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)	35
LES UTILISATEURS DE MILIEUX	36
<i>LES PARTICULIERS</i>	36
<i>LES PRATIQUANTS D'ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN) ET LES ENCADRANTS DES ACTIVITES</i>	36
<i>LES MAITRES D'OEUVRE ET D'OUVRAGE</i>	36
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LOCALES	37
<i>LE CONSEIL REGIONAL D'Auvergne</i>	37
<i>LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE D'Auvergne</i>	38
<i>LES PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)</i>	38
Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	38
Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez	39
<i>LES CONSEILS GENERAUX</i>	40
Le Conseil Général de l'Allier	40
Le Conseil Général de la Haute Loire	40
Le Conseil Général du Puy-de-Dôme	40
<i>LES COMMUNES</i>	41
LES SERVICES DECONCENTRES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT	42
<i>LA DIRECTION REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT (DIREN)</i>	42
<i>LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (DRAF)</i>	43
<i>LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (DDAF)</i>	44
<i>L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS)</i>	45
<i>LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE (CSP)</i>	46
<i>LES AGENCES DE L'EAU</i>	46
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne	46
L'Agence de l'Eau Adour Garonne	47
LES ORGANISMES DE RECHERCHE, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION	48
<i>L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)</i>	48
<i>LE CENTRE D'ETUDES DU MACHINISME AGRICOLE, DU GENIE RURAL, DES EAUX ET FORETS (CEMAGREF)</i>	48
<i>L'ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE CLERMONT-FERRAND (ENITA)</i>	49
<i>LES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)</i>	49
LES ENJEUX PAR TYPES DE MILIEUX	51
LES ENJEUX A ENVISAGER AU NIVEAU REGIONAL	51
<i>LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES</i>	51
L'enjeu « Fragmentation des milieux et des habitats » suite au développement des infrastructures linéaires et de l'urbanisation	51
L'enjeu « Mortalité d'individus » : prédation par les chiens errants * et les chats errants	51
<i>LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES</i>	52
Les collisions entre faune et véhicules (enjeu socio-économique négatif)	52
LES ENJEUX DES ZONES HUMIDES	53
<i>LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES</i>	53
L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats »	53
L'enjeu « Défaut d'entretien ou de gestion/entretien ou gestion de milieux »	54
L'enjeu « Introduction d'espèces »	55
L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles »	55
L'enjeu « Pollution des eaux et des milieux aquatiques »	56
L'enjeu « Mortalité d'individus »	56

<i>LES PARTICULARISMES REGIONAUX : LES SOURCES ET PRES SALES, LES CHAUX</i>	57
<i>LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES</i>	58
Les espèces à enjeux écologiques positifs.....	58
Les espèces à enjeux écologiques négatifs : les espèces introduites posant ou pouvant poser des problèmes écologiques	58
Les espèces à enjeux sanitaires	58
Les espèces à enjeux multiples.....	59
LES ENJEUX DES MILIEUX ROCHEUX ET RUPESTRES, DES EBOULIS	60
<i>LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES</i>	60
L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles ».....	60
<i>LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES</i>	61
Les espèces à enjeux écologiques positifs.....	61
Les espèces à enjeux socio-économiques et culturels positifs : la valorisation par le tourisme.....	61
LES ENJEUX DES MILIEUX SOUTERRAINS	62
<i>LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES</i>	62
L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles ».....	62
L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats » : destruction par « foudroyage des galeries »	62
<i>LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES</i>	63
Les espèces à enjeux écologiques positifs.....	63
LES ENJEUX DES MILIEUX FORESTIERS	64
<i>LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES</i>	64
L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats ».....	64
L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles ».....	65
<i>LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES</i>	65
Les espèces à enjeux écologiques positifs.....	65
Les espèces à enjeux socio-économiques et culturels négatifs.....	66
Les espèces à enjeux socio-économiques et culturels positifs : valorisation par le tourisme	66
Les espèces à enjeux sanitaires	66
LES ENJEUX DES MILIEUX INTERMEDIAIRES ET DES MILIEUX OUVERTS	67
<i>LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES</i>	67
L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats».....	67
L'enjeu « Défaut d'entretien ou de gestion/entretien ou gestion de milieux».....	68
L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles ».....	69
<i>LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES</i>	69
Les espèces à enjeux écologiques positifs des milieux ouverts.....	69
Les espèces à enjeux écologiques positifs des milieux intermédiaires.....	69
Les espèces provoquant des dégâts (enjeux socio-économiques négatifs).....	70
Les enjeux sanitaires	70
Les espèces à enjeu socio-économique positif : la valorisation de territoires.....	71
Les espèces protégées pouvant causer des dégâts (enjeux multiples).....	71
LES ENJEUX PAR ENTITES	73
LE BOURBONNAIS	73
<i>LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE</i>	73
<i>BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE</i>	73
<i>LES INTERETS DE L'ENTITE</i>	74
<i>LES FAIBLESSES DE L'ENTITE</i>	74
<i>LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE</i>	74
LE VAL D'ALLIER ET LA LIMAGNES	75
<i>LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE</i>	75
<i>BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE</i>	75
<i>LES INTERETS DE L'ENTITE</i>	76
<i>LES FAIBLESSES DE L'ENTITE</i>	76
<i>LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE</i>	76
LE LIVRADOIS-FOREZ	77
<i>LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE</i>	77
<i>BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE</i>	77
<i>LES INTERETS DE L'ENTITE</i>	78
<i>LES FAIBLESSES DE L'ENTITE</i>	78
<i>LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE</i>	78
LES MONTAGNES ET LES HAUTS PLATEAUX	79
<i>LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE</i>	79

<i>BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE</i>	79
<i>LES INTERETS DE L'ENTITE</i>	80
<i>LES FAIBLESSES DE L'ENTITE</i>	80
<i>LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE</i>	80
LE VELAY	81
<i>LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE</i>	81
<i>BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE (très hétérogène)</i>	81
<i>LES INTERETS DE L'ENTITE</i>	82
<i>LES FAIBLESSES DE L'ENTITE</i>	82
<i>LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE</i>	82
LA CHATAIGNERAIE	83
<i>LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE</i>	83
<i>BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE</i>	83
<i>LES INTERETS DE L'ENTITE</i>	84
<i>LES FAIBLESSES DE L'ENTITE</i>	84
<i>LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE</i>	84
CONCLUSION/RESUME	85
LES MILIEUX ET LEURS CARACTERISTIQUES	85
LES ESPECES ANIMALES	87
<i>VINGT-TROIS ESPECES OU GROUPES D'ESPECES DE MAMMIFERES</i>	87
<i>VINGT-QUATRE ESPECES OU GROUPES D'ESPECES D'OISEAUX</i>	88
<i>QUATRE ESPECES D'AMPHIBIENS ET DE REPTILES</i>	89
<i>UNE ESPECE DE MOLLUSQUE</i>	89
<i>TROIS ESPECES DE CRUSTACES</i>	89
LES PERSPECTIVES	90

PREAMBULE

Ce document a été élaboré à partir des documents et informations fournis par les personnes/structures ressources contactées et des réflexions menées avec le Comité de Pilotage Restreint.

Les mots suivis d'un astérisque font l'objet d'une définition précisée en *ANNEXE 6*.

Crédit photographique :

J.M. Angibault (INRA/IRGM)
C. Cibien (Ecotone)
Parc National des Cévennes
Parc Naturel Régional de Corse
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
M. Winterton (Ecotone)

LES ORIENTATIONS REGIONALES DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SES HABITATS

PRESENTATION GENERALE

Les **Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats** (ORGFH dans la suite du texte) ont été prévues par la Loi relative à la chasse (dite « *Loi Chasse* ») du 26 Juillet 2000 (n° 2000-698). Celle-ci a notamment consacré la nécessité de la prise en compte de la faune sauvage et de ses habitats *, non seulement dans les pratiques cynégétiques, mais également dans les activités de toutes sortes qui s'exercent dans les espaces naturels et ruraux : agriculture, sylviculture, loisirs ...

Ces orientations régionales doivent permettre, à **partir d'un état des lieux initial**, de dégager les **axes d'une politique régionale** en matière de faune sauvage et d'amélioration de ses habitats, dans le cadre d'une **gestion durable** des territoires, et **en adéquation avec l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et de développement**.

Elles concernent l'ensemble de la faune sauvage, les vertébrés et les invertébrés, **exceptées les espèces piscicoles** pour lesquelles existent déjà des Schémas de Gestion spécifiques.

La démarche ne se veut pas pour autant exhaustive, et s'attache essentiellement aux **espèces qui seront retenues comme « prioritaires » en termes d'enjeux * régionaux**, ceux-ci devant être définis en prenant en compte l'ensemble des usages, et donc élaborés sur la base d'un consensus.

Les ORGFH sont établies **dans chaque région** à l'initiative et sous la responsabilité du **Préfet de Région**, qui en délègue l'élaboration à la **Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)**, avec l'appui technique de la Délégation Régionale de l'**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**.

Leur réalisation comprend trois phases :

- La réalisation d'un **état des lieux** aboutissant à la définition d'**enjeux ***, **objet du présent document**,
- La **détermination des objectifs et la proposition d'axes d'amélioration**,
- La **rédaction** finale des orientations régionales.

LES ORGFH EN AUVERGNE

En Auvergne, le **bureau d'études ECOTONE Recherche et Environnement** a été choisi pour réaliser la **première phase des ORGFH : l'état des lieux et la définition des enjeux régionaux**.

Les phases suivantes, aboutissant à la rédaction finale des ORGFH, seront prises en charge par la Délégation Régionale de l'ONCFS.

La démarche et les conclusions issues de cet état des lieux seront présentés pour validation au **Comité de Pilotage** (constitution par l'Arrêté Préfectoral du 16 Octobre 2002), comprenant des représentants des services déconcentrés de l'Etat, des élus régionaux et départementaux, des divers usagers et utilisateurs de l'espace (chasse, randonnée pédestre, escalade ...), des collectivités territoriales et locales, des propriétaires et syndicats agricoles et forestiers, des associations naturalistes, et de personnalités scientifiques.

Un **Comité Restreint**, désigné lors du premier Comité de Pilotage et fondé sur le même principe, suit régulièrement l'avancement du travail.

Coordonné par la DIREN, il regroupe des représentants de la Délégation Régionale de l'ONCFS, de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne (FRCA), du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), d'une Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF 03 ou DDAF 63), d'une association naturaliste (Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement ou FRANE), de gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne ou CEPA, puis Parc Naturel Régional du Livradois-Forez), et de collectivités locales (Association des Maires du Puy-de-Dôme).

Les **comptes-rendus** des quatre réunions de ce Comité Restreint sont présentés en **ANNEXE 1**.

LA DEMARCHE POUR REALISER L'ETAT DES LIEUX

LES DEUX APPROCHES UTILISEES

Les **deux approches complémentaires** utilisées sont présentées dans ce document :

- L'une prenant en compte, pour chaque grand type de milieux *, ses principales caractéristiques, les diverses activités humaines s'y déroulant et les interrelations entre ces activités et la faune sauvage,
- L'autre centrée sur les espèces animales.

Ces deux approches permettent de définir deux types d'enjeux * :

- Des enjeux liés à des milieux, des modes d'occupation du sol, des usages et des pratiques ..., concernant généralement un grand nombre d'espèces,
- Des enjeux liés à des espèces animales particulières.

Pour chacune de ces approches, la démarche est similaire et comprend les étapes suivantes :

- Un inventaire de l'information existante, par consultation des documents et des personnes/structures ressources identifiés, au niveau national, régional ou par thématiques particulières.

Un entretien avec les principaux relais régionaux a permis de présenter la démarche des ORGFH et de cerner les données existantes ainsi que leur forme ; les autres personnes/structures ressources identifiées (voir liste complète en *ANNEXE 2*) ont été contactées par téléphone et/ou courrier électronique.

- L'analyse de l'information et sa présentation sous forme de tableaux et/ou de fiches synthétiques,
- La mise en évidence des enjeux * majeurs.

LE DECOUPAGE DU TERRITOIRE

La région a été divisée en six entités territoriales (voir p 13).

L'état des lieux est réalisé pour l'ensemble de la région ainsi que pour ces six entités territoriales.

LA SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR L'OCCUPATION DU SOL ET LES PRATIQUES ET USAGES ASSOCIÉS

Les acteurs/usagers intervenant dans la gestion de la faune et des habitats ont été recensés et leur activité décrite, notamment en termes de logique, de cadres administratifs et réglementaires, d'outils disponibles, et d'actions « *pilotes* » ou « *exemplaires* ».

Ces acteurs/usagers ont été classés en fonction des types d'intervention sur le milieu ou de leur « *statut* » : propriétaires fonciers, propriétaires/gestionnaires des milieux (exploitants agricoles et forestiers), gestionnaires/utilisateurs des milieux (chasseurs, pêcheurs et certaines associations naturalistes), utilisateurs des milieux (tout public, pratiquants d'activités sportives ou de loisirs, entrepreneurs ...), services déconcentrés et établissements publics de l'état, collectivités territoriales et locales, et organismes de recherche, de formation et de sensibilisation.

Les interrelations entre ces acteurs/usagers, la faune sauvage et les habitats, notamment en termes d'impacts, ont été mises en évidence. Ceux-ci sont à envisager dans les deux sens : **impact des activités sur la faune**, ou **impact de la faune sur les activités** ; ils peuvent être positifs (valorisation économique ou touristique de la faune, entretien de milieux ...) ou négatifs (détérioration * de milieux ; dégâts agricoles et forestiers ...).

LA SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR LA FAUNE SAUVAGE ET SES HABITATS

Les fichiers « *Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement en Région* » ou EIDER (Institut Français de l'Environnement ou IFEN, 2000) fournis par la Direction Régionale de l'Environnement se sont révélés inadaptés pour déterminer les espèces présentes dans la région.

La liste des espèces animales présentes en Auvergne a donc dû être entièrement élaborée à partir de l'ensemble des documents et des personnes-ressources consultés (voir la bibliographie en **ANNEXE 6**).

Une « base de données espèces » a été créée (sous logiciel EXCEL) pour les vertébrés. Elle comprend :

- Le **nom commun** (ou vernaculaire) de l'espèce (ou de la sous-espèce) identifiée,
- Son nom scientifique,
- L'ordre, le groupe ou la famille auxquels appartient l'espèce,

- Le **statut** de l'espèce :

Statut biologique :

- Espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes (d'après le document de Janvier 2000 de la Délégation Auvergne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou LPO : *Le Grand Duc, numéro spécial « Liste commentée des oiseaux d'Auvergne »*),
- Espèces introduites * ou réintroduites *,
- Espèces colonisatrices.

Statut réglementaire :

- Protection nationale,
- Classement « *chassable* » et/ou « *nuisible* » : au niveau national et départemental (données 2003 fournies par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne ou FRCA),
- Présence dans les listes des Directives européennes : Directive Oiseaux * et Directive Faune-Flore-Habitats * (DFFH), en précisant l'Annexe concernée,
- Présence dans les listes des Conventions internationales : Convention de Bonn *, Convention de Berne *, Convention de Washington *, en précisant également l'Annexe concernée.

Inscription à une Liste Rouge * : Liste Rouge de l'Union Mondiale pour la Nature et de ses Ressources (anciennement UICN), Liste Rouge Nationale.

Les informations sur les deux derniers points sont extraites du document « *Statut de la faune de France métropolitaine, statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques* » (Muséum National d'Histoire Naturelle, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 1997) ou ont été fournies par la DIREN et les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

Inscription au projet de Liste Rouge Régionale, en attente de validation par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature ou CSRPN.

- La **répartition** (en termes de présence/absence) de l'espèce, au niveau régional, par département et, lorsque cela s'avérait possible, par entité territoriale.
- Le ou les **habitats** * spécifiques de l'espèce. Cette information a été précisée pour toutes les espèces à partir des documents consultés.
- Les **types de milieux** pouvant être occupés par l'espèce (voir la typologie des milieux adoptée en page 19). Les espèces en fréquentant plusieurs lors de leurs cycles biologiques ou de leurs activités (alimentation, repos ...) se voient attribuer ces différents milieux.
- Les **tendances des populations** : populations considérées comme stables, en déclin, ou en augmentation, populations pour lesquelles l'information disponible ne permet pas de conclure. Dans de rares cas, les effectifs estimés ont pu être précisés (exemple : nombre de couples de reproducteurs de certaines espèces d'oiseaux).

- Les principales **menaces** pesant sur les espèces, identifiées à partir de documents de synthèse ou de l'information fournie par les personnes/structures ressources.
- Les **sources d'information** utilisées.

Les limites de la méthode utilisée :

- *Un certain nombre de structures et personnes-ressources n'ont pas souhaité adhérer à la démarche, ce qui induit des lacunes dans les informations collectées puis synthétisées.*
- *Certaines des informations fournies par les documents consultés sont relativement anciennes, notamment celles concernant les amphibiens et les reptiles (documents de 1986, mais basés sur des données plus vieilles).*
- *Dans un certain nombre de cas (par exemple : certains oiseaux, certaines espèces de gibier ...), la présence de l'espèce est spécifiée, par département ou pour certaines zones plus particulièrement étudiées (Parc Naturel Régional) ; pour de nombreuses espèces, aucune indication de localisation par entité n'a pu être apportée.*
- *Les tendances des populations ont pu être déduites pour un petit nombre d'espèces, notamment certaines espèces chassables ou certains oiseaux. Elles manquent toutefois pour la plupart des espèces.*

LE CHOIX D'UNE TYPOLOGIE DES MILIEUX

Six **grands types de milieux** * (voir page 19) ont été définis à partir de critères écologiques descriptifs, dont le degré d'ouverture.

Des informations relatives à ces grands types de milieux ont été recherchées : localisation au niveau régional, tendances d'évolution, principales menaces identifiées ...

LA DEFINITION DES ENJEUX

LES ENJEUX LIES A DES MODES D'OCCUPATION DU SOL, DES USAGES ET DES PRATIQUES

Sept grands types d'enjeux ont été identifiés, certains se déclinant sous un double aspect :

- La détérioration */réhabilitation-création de milieux et d'habitats,
- Le défaut d'entretien ou de gestion/l'entretien ou la gestion de milieux,
- L'introduction * d'espèces,
- Le dérangement/la valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles,
- La pollution des eaux et des milieux aquatiques,
- La fragmentation des milieux et des habitats,
- La mortalité d'individus.

Certaines espèces animales sont bien connues pour être touchées par les problématiques évoquées et sont signalées à ce titre. Toutefois, cela ne doit pas occulter le fait qu'un certain nombre d'autres espèces, moins suivies ou étudiées, sont également concernées.

LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES

Trois grands types d'enjeux ont été retenus : écologiques, socio-économiques et culturels, et sanitaires.

Les enjeux écologiques

Une espèce est considérée comme présentant un **enjeu écologique positif** lorsque :

- Elle est soumise à une réglementation internationale, nationale et/ou européenne (hormis les espèces seulement inscrites à l'Annexe 3 de la Convention de Berne *),
- Elle est inscrite dans une Liste Rouge ou dans le projet de Liste Rouge Régionale,
- Elle est endémique, de la région ou d'une entité territoriale, et présente donc une originalité à considérer plus particulièrement,
- La ou les populations régionales représentent une part importante de la population française (exemples : la Moule perlière, le Milan royal),

- Elle joue un rôle fonctionnel particulier et identifié dans un écosystème (par exemple : les pollinisateurs, les prédateurs ...),
- Elle est soumise à un risque de pollution génétique (exemple : le Chat sauvage).

Les **enjeux écologiques négatifs** sont notamment attribués à des espèces introduites * dans le milieu, de façon volontaire ou non. Certaines de ces espèces s'intègrent assez bien dans le fonctionnement des écosystèmes et ne posent pas de problèmes particuliers. D'autres, en revanche, peuvent **entrer en compétition avec des espèces autochtones, ou générer un impact sur le milieu**, et ce sont celles-ci qui sont considérées. Les **espèces envahissantes, ou invasives ***, représentent des cas particuliers d'espèces introduites qui, notamment faute de prédateurs, colonisent très rapidement de nouveaux milieux et s'y multiplient, parfois en déséquilibrant profondément les écosystèmes.

Certaines populations considérées comme en état de « *déséquilibre* » (surabondance ou faiblesse voire disparition) doivent également être considérées comme présentant un enjeu écologique négatif.

Les enjeux socio-économiques et culturels

Une espèce est considérée comme présentant un **enjeu socio-économique négatif** lorsqu'elle cause des **dégâts** (agricoles, forestiers, piscicoles, sur des équipements particuliers ...) ou lorsqu'elle peut provoquer des **collisions**. Toutefois, certains dégâts signalés méritent d'être relativisés : importance quantitative et qualitative du phénomène, possibilités d'erreurs dans les espèces incriminées ...

Certaines espèces se voient attribuer des enjeux **socio-économiques et culturels positifs** : espèces recherchées pour l'exercice d'un loisir (chasse, observation d'animaux ...), valorisation touristique d'un territoire par une espèce animale, espèces emblématiques (exemple : le Cerf) ...

Les enjeux sanitaires

Une espèce est considérée comme présentant un enjeu sanitaire lorsqu'elle est susceptible de **transmettre des maladies ou des parasites à l'homme ou aux animaux domestiques**.

Les données concernant cet aspect de la faune sauvage s'avèrent toutefois peu nombreuses et concernent principalement les risques de transmission de l'échinococcose alvéolaire, de la leptosirose, de la maladie de Lyme, et de la rage.

Le croisement entre enjeux

Certaines espèces font l'objet de plusieurs enjeux (« *espèces à enjeux multiples* ») et, dans certains cas, ces enjeux peuvent même s'avérer contradictoires quand aux mesures de gestion pouvant être proposées (exemple des espèces protégées commettant des dégâts).

LES ENJEUX DEFINIS POUR LES ENTITES TERRITORIALES

Les sept mêmes types d'enjeux que ceux liés à l'occupation du sol, les usages et les pratiques ont été repris et sont présentés de façon hiérarchisée.

LA REGION AUVERGNE ET LES ENTITES TERRITORIALES

BREVE PRESENTATION DE LA REGION

La Région Auvergne occupe le centre et une grande partie du Nord du **Massif Central** (les deux tiers de son territoire sont classés en zone de montagne) ; elle culmine au Puy-de-Sancy (1 885 m), au Plomb du Cantal (1 858 m) et au Mézenc (1 753 m).

Sa superficie est de pratiquement 26 000 km², soit **4,8% de la superficie nationale**, ce qui la classe comme la dixième région française en terme de surface.

Elle est constituée de **quatre départements** : l'Allier (03), le Cantal (15), la Haute-Loire (43) et le Puy-de-Dôme (63), pour environ 1 309 000 habitants.

Département et chef lieu	Superficie en km ²	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999
Allier : Moulins	7 327	369 580	357 710	344 721
Cantal : Aurillac	5 741	162 838	158 723	150 778
Haute-Loire : Le Puy	4 965	205 895	206 568	209 113
Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand	7 965	594 365	598 213	604 266
Ensemble de la région	25 998	1 332 678	1 321 214	1 308 878

Tableau 1 : Quelques éléments démographiques de la Région Auvergne (source : site www.recensement.insee.fr).

LA POPULATION

La **population est inégalement répartie sur le territoire** ; plus de la moitié des habitants vivent dans des communes rurales non périurbaines, et plus d'un tiers sont concentrés dans un rayon de 25 kilomètres autour de la capitale régionale, Clermont-Ferrand.

La densité de population régionale (51 habitants au Km²) est peu élevée : elle correspond à la moitié de la moyenne nationale, et à un peu plus du tiers de la moyenne européenne.

Outre cette **faible densité en habitants**, le Schéma Collectif des Espaces Naturels et Ruraux (2000) pointe également un solde démographique globalement négatif et un déséquilibre de la pyramide des âges.

L'AGRICULTURE

L'agriculture occupe 60% de la superficie du territoire, et est à l'origine de 8,5% des emplois (soit deux fois plus qu'au niveau national).

Depuis dix ans, 3% des exploitants disparaissent chaque année ; l'agrandissement des structures restantes permet toutefois de maintenir la Surface Agricole Utile (SAU) totale.

	RGA 1988	RGA 2000
Nombre d'exploitations	43 700	29 900
SAU totale (en milliers d'hectares)	1 562	1 510
SAU moyenne régionale (en hectares)	36	51 Allier : 68 SAU moyenne nationale : 42
Surface Toujours en Herbe ou STH (en milliers d'hectares)	1 092	953
Surface des cultures fourragères (en milliers d'hectares)	191,6	271,2
Surface des céréales et oléagineux (en milliers d'hectares)	260	252,8
Superficie irrigable (en milliers d'hectares)	12	30

Tableau 2 : Quelques éléments de l'agriculture en Auvergne (Source : Agreste Auvergne de Juin 2001, d'après les derniers Recensements Généraux Agricoles ou RGA).

L'herbe représente la « *richesse naturelle* » de la montagne auvergnate, ce qui explique la prédominance de l'élevage bovin (trois exploitations sur quatre) et, dans une moindre mesure, l'importance de celui des ovins.

Les plaines fertiles sont quant à elles plutôt orientées vers les grandes cultures (principalement des céréales, des oléagineux, des protéagineux et des betteraves sucrières).

L'agriculture biologique est en cours de développement (400 exploitations représentant 20 000 hectares en 2000), la majeure partie des surfaces engagées en conversion biologique se trouvant dans l'Allier).

LA FORET

	Inventaire IFN de 1969	Inventaire IFN de 1979	Inventaire IFN de 1991
Surface des formations boisées (en milliers d'hectares)	621,8	664,7	701,7
Surface des landes et friches (en milliers d'hectares)	182,4	127,9	101,2

Tableau 3 : Evolution des surfaces boisées en Auvergne (Source : Orientations Régionales Forestières 1999).

Le taux de boisement de l'Auvergne, qui s'est accru depuis le premier recensement de l'Inventaire Forestier National ou IFN de 1969, est de 26,8%, soit légèrement supérieur à la moyenne nationale (25,7%). Il varie de 8,4% en Aubrac à 68,6% au Pilat et dans les Boutières.

Les peuplements forestiers d'Auvergne sont actuellement caractérisés par une proportion de 51% de résineux (Haute-Loire, Livradois-Forez du Puy de Dôme) pour 49% de feuillus (Allier et Cantal). Après la seconde guerre mondiale et l'abandon des terres agricoles les moins rentables, les aides du Fonds Forestier National ou FFN ont abouti à l'enrésinement de plus de 155 000 hectares.

La forêt auvergnate a été fortement affectée par les tempêtes de 1982 et 1999.

LES ENTITES TERRITORIALES

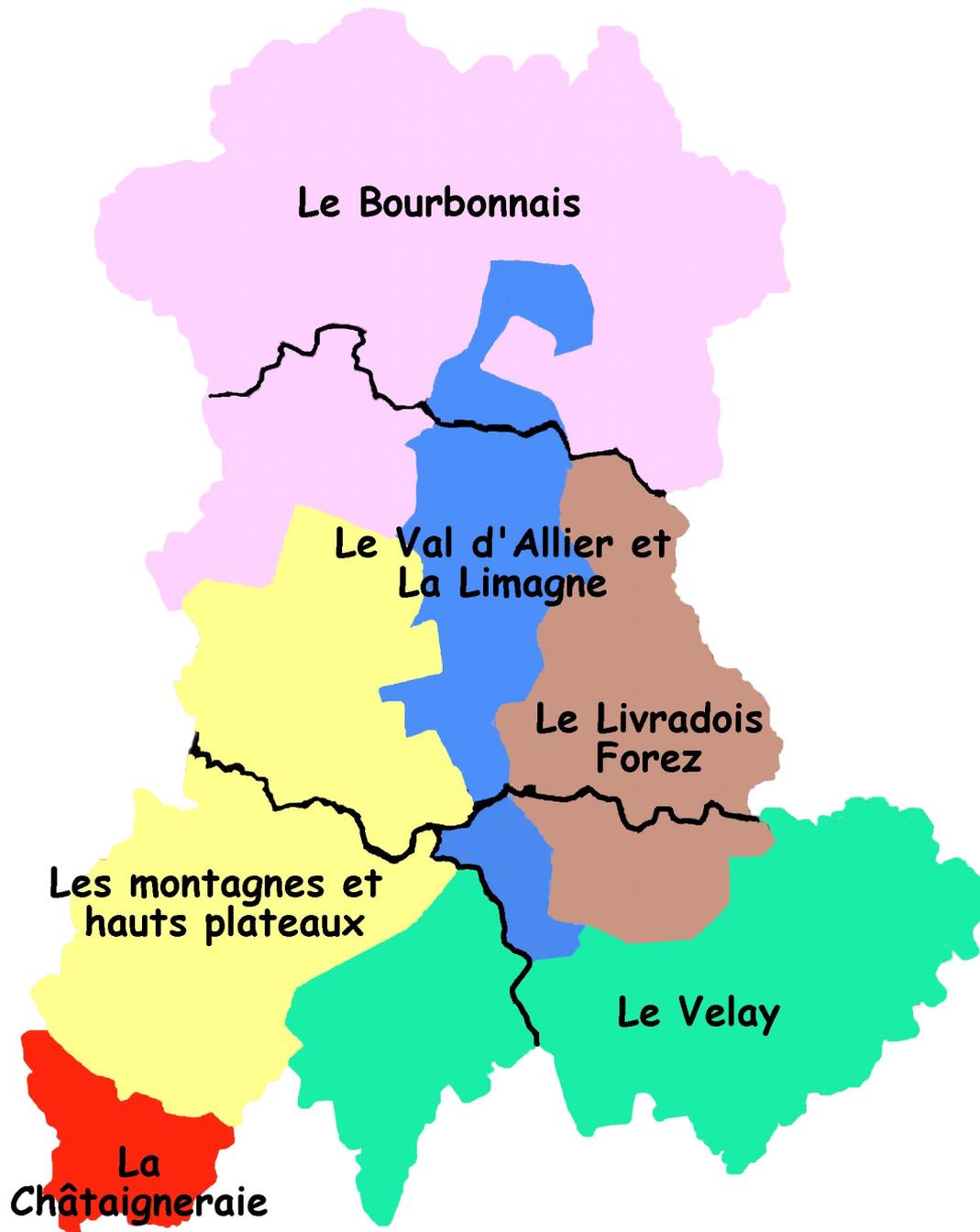
Dans le document « *Profil environnemental et bases de l'évaluation en Auvergne* » (EDATER et DIREN Auvergne 2000), vingt-six zones (ou « *Petites Régions* ») ont été définies à partir de critères biogéographiques mais également socio-économiques (dont l'occupation du sol).

Ce nombre apparaissant trop important pour la démarche adoptée, **une division de la région en six entités territoriales** a été adoptée pour les ORGFH, en intégrant au mieux l'ensemble des découpages déjà existants (dont celui du Plan de Développement Rural National ou PDRN, voir **CARTE 1**, et celui des « *Petites Régions Forestières* ») ; **le choix de ce découpage peut apparaître comme arbitraire et être sujet à discussions** (voir à ce sujet le compte-rendu de la réunion du Comité Restreint du 12 Juin en **ANNEXE 1**), **mais son principal intérêt est de permettre un repérage spatial des divers enjeux identifiés.**

- L'entité territoriale « **Bourbonnais** » (départements 03 et 63) regroupe le Pays de Tronçais, le bocage bourbonnais, la Sologne bourbonnaise, la montagne bourbonnaise, le Nord des Combrailles, le Val de Cher et le Val d'Allier,
- L'entité territoriale « **Val d'Allier et Limagnes** » (départements 03, 63 et 43) concerne le Val d'Allier, la Limagnes et les coteaux secs en bordure de la Limagnes,
- L'entité territoriale « **Livradois-Forez** » (départements 63 et 43) comprend le Livradois-Forez et les crêtes du Forez,
- L'entité territoriale « **Montagnes et hauts plateaux** » (départements 63 et 15) inclut la Chaîne des Puys, la zone Sancy-Monts-Dore, l'Artense, le Cézallier, et les Monts du Cantal,
- L'entité territoriale « **Velay** » (départements 15 et 43) regroupe la Planèze de Saint-Flour, l'Aubrac, la Margeride, la Haute vallée de l'Allier, le Velay volcanique, le Mézenc, et la Vallée de la Loire amont,
- L'entité territoriale « **Châtaigneraie** » (département 15).



Carte 1 : Extrait du Plan de Développement Rural National, Contribution de la Région Auvergne - Présentation du volet Agri-Environnemental



Carte 2 : Les entités territoriales retenues pour l'état des lieux des ORGFH Auvergne

Rappel : Les limites des entités territoriales représentées sur cette carte ne doivent être envisagées qu'à titre indicatif.

LA FAUNE

LES ESPECES ANIMALES IDENTIFIEES EN REGION AUVERGNE

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces recensées
Mammifères	72 espèces dont 24 chiroptères
Oiseaux	203 espèces dont 148 nicheurs et 124 migrants
Amphibiens	22 espèces
Reptiles	20 espèces

Tableau 4 : Nombre d'espèces animales recensées en région Auvergne (exceptées les espèces occasionnelles ou accidentelles, et les espèces considérées comme disparues, détaillées ci-dessous). Source des données sur les chiroptères : Association Chauve-Souris Auvergne, Juin 2002 : *La Barbastelle, bulletin de liaison de l'association Chauve-Souris d'Auvergne*, n°11.

A titre indicatif : Nombre d'espèces de mammifères présentes en France (exceptés les mammifères marins) : 107, dont 30 de chiroptères (Bouchardy 2002).

En l'absence d'inventaire systématique, aucune information quantitative ne peut être fournie pour la plupart des invertébrés ; à titre d'exemple, 70 espèces d'orthoptères ont été recensées par l'association Alcide d'Orbigny ; 70 à 80 espèces d'odonates, 140 espèces de papillons diurnes et environ 800 de nocturnes pourraient être présentes dans la région selon M. Fain.

Certaines espèces ou groupes d'espèces d'invertébrés les mieux connus sont abordés en **ANNEXE 3**.



L'Apollon (*Parnassius apollo*)

LES ESPECES OCCASIONNELLES OU ACCIDENTELLES (observation rare et/ou ponctuelle)

- 112 espèces d'oiseaux (références : LPO Délégation Auvergne, Novembre 1995. *Liste Rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne*),
- Pas d'information de ce type pour la plupart des mammifères, les amphibiens, les reptiles et les invertébrés. Les cas du Loup et du Lynx peuvent toutefois faire l'objet de discussions.

LES ESPECES AYANT DISPARU DE LA REGION DEPUIS UN SIECLE

- 2 espèces de mammifères : le Loup (derniers individus observés vers 1930 pour Bouchardy 1998) et le Lynx (dernier individu connu vers 1920 pour Bouchardy 1998),
- 5 à 14 espèces d'oiseaux, selon la période, le statut considérés (voir tableau ci-dessous) et la source d'information,
- Aucune information de ce type pour les amphibiens, les reptiles et les invertébrés.

Oiseaux

Aigle royal ? (informations contradictoires)
Butor étoilé
Crave à bec rouge
Gélinotte des bois ? (disparition récente à confirmer)
Gorgebleue à miroir
Grand téttras
Merle bleu (disparition fin XIX ^e)
Outarde canepetière (disparition dans les années 90)
Pie grièche à poitrine rose (disparition dans les années 60)
Phragmite des joncs
Autres espèces considérées comme disparues, mais ayant pu être accidentelles : Alouette calandrelle, Marouette de Baillon, Rollier d'Europe, Marouette de Poussin

Tableau 5 : Espèces d'oiseaux ayant disparu de la région (références : LPO Délégation Auvergne, Novembre 1995. *Liste Rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne* ; LPO Délégation Auvergne, Janvier 2000. *Le Grand Duc, numéro spécial « Liste commentée des oiseaux d'Auvergne »*, hors-série n°1, 132 pp). En gras : espèces ayant disparu depuis moins d'une quarantaine d'années.

LES ESPECES INTRODUITES * OU REINTRODUITES *

Les mammifères

Réintroductions volontaires : le Cerf, le Chamois, la Marmotte

Introduction volontaire : le Mouflon de Corse

Introductions involontaires ou accidentelles : le Daim, le Ragondin, le Rat musqué, le Raton laveur et le Vison d'Amérique (présence à confirmer
)

Les oiseaux

Introductions volontaires : le Faisan de Colchide, le Faisan vénéré

Les reptiles

Introduction involontaire ou accidentelle : la Tortue de Floride

Autres

Introductions volontaires : l'Ecrevisse de Californie, l'Ecrevisse d'Amérique

LES ESPECES COLONISATRICES A PARTIR DES REGIONS VOISINES

Le Castor : colonisation de l'Auvergne à partir de réintroductions réalisées dans des régions voisines

Le Loup et le Lynx : possibilités de colonisation

La Grenouille taureau : possibilités de colonisation

LES TYPES DE MILIEUX RETENUS

Une **typologie des milieux** a été élaborée d'après l'ensemble des documents consultés (dont l'ouvrage synthétique de la FRANE « *Guide Itinéraire Nature Auvergne* » et la carte associée) et des entretiens réalisés avec les personnes/structures ressources.

Les six grands types de milieux retenus sont les suivants :

- **Les Zones Humides ***,
- **Les milieux rocheux et rupestres, les éboulis,**
- **Les milieux souterrains,**
- **Les milieux forestiers,**
- **Les milieux intermédiaires ou semi-ouverts** (25 à 50% de recouvrement par les ligneux hauts),
- **Les milieux ouverts** (ligneux hauts se distribuant de façon éparse et ayant moins de 25% de taux de recouvrement).

Pour certains types de milieux, la typologie a pu être affinée, en prenant en compte la localisation altitudinale de ces milieux ou certaines caractéristiques particulières.

Les informations relatives à l'importance régionale de ces milieux (en termes de surface) ou à leur évolution n'ont pu être fournies par les structures contactées à ce sujet.

Note : Les milieux urbains et périurbains ne sont volontairement pas inclus dans l'analyse (voir à ce sujet le compte-rendu du Comité de Pilotage Restreint du 12 Juin en ANNEXE 1).

LES ZONES HUMIDES *

L'importance de ces zones est une des caractéristiques majeures de la région Auvergne. Nous renvoyons à l'ouvrage très complet de la FRANE « *Entre terre et eau, les Zones Humides d'Auvergne* », dont sont extraits certains des commentaires suivants, et à la carte de localisation présentée dans cet ouvrage.

LES ZONES HUMIDES DE PLAINE

- Les **milieux alluviaux** * recouvrent les cours d'eau des rivières, mais également les bras morts (appelés localement « *boires* » ou « *couardes* ») et les ripisylves. Les **prairies humides** y sont fortement associées. L'exemple le plus connu est celui du Val d'Allier, mais il faut également citer les Vals de Loire et du Cher, les parties basses des vallées de la Sioule, de la Dore, de l'Alagnon ...
- Les **mares et étangs d'origine naturelle** sont peu nombreux en Auvergne car ces types de milieux ont régressé de façon importante, notamment suite à des drainages et des assèchements (secteur de la Limagne). De nombreux **étangs artificiels** à vocation piscicole ont toutefois été créés, surtout en Sologne bourbonnaise (qui en comprendrait plus de 600).

LES ZONES HUMIDES D'ALTITUDE

- Les **tourbières** * sont très nombreuses dans la région. 400 à 500, occupant au total plus de 4 000 hectares, sont recensées dans les seuls Monts d'Auvergne, ce qui fait de l'Auvergne l'une des plus riches régions de France pour ce type de milieu.
- Les **prairies humides temporaires**, notamment celles des plateaux d'altitude de la Planèze de Saint Flour (15),
- Les **ruisseaux**,
- Les **grands lacs naturels** ou « *lacs d'Auvergne* » sont situés dans des cratères d'explosion (ou « *maars* ») ou résultent du barrage d'une vallée par des coulées volcaniques. Les lacs de cratère ont une forme circulaire, une superficie faible et une grande profondeur : Lac Pavin, Gour de Tazenat, Lac Servière, Lac de la Godivelle d'en Haut, Lac Chauvet ... Les lacs d'origine volcanique sont généralement peu profonds et alimentés par un cours d'eau (Lac d'Aydat).



LES PARTICULARISMES REGIONAUX

- Les **sources et prés salés continentaux** ne se trouvent que dans deux régions de France, l'Auvergne et la Lorraine. Dans ces milieux très localisés, l'eau de pluie infiltrée ressort sous forme d'une source minérale, parfois très chargée en sels minéraux. Trois cents sources de ce type ont été recensées en Auvergne (exemples connus dans le Puy de Dôme : source de la Tête de Lion à St-Floret et sources de Gimeaux).
- Les **chaux** sont des plateaux issus d'anciennes coulées volcaniques, mis à nu par l'érosion et inversés par des phénomènes tectoniques. Dessus se trouvent des zones humides variées, souvent épisodiques, dont l'intérêt patrimonial est surtout d'ordre botanique.

LES MILIEUX ROCHEUX ET RUPESTRES, LES EBOULIS

La Région Auvergne ne possède pas d'ensembles rocheux ou de falaises de superficie importante. Ces milieux très localisés ont généralement été modelés par l'érosion : creusement de vallées profondes par les cours d'eau sur des plateaux rocheux cristallins (gorges de la Sioule, de la Loire, de l'Allier ...), érosion glaciaire modelant les vallées et formant des cirques glaciaires avec des affleurements rocheux, ou dégagement d'anciennes cheminées volcaniques créant des pitons (Crête du Coq et Dent de la Rancune dans la Vallée de Chaudefour, Puy Griou, Mézenc, Forez ...). Les rochers calcaires sont absents de l'Auvergne.

On peut y ajouter les « *cheires* », ou coulées sur les flancs de montagne, très pauvres en végétation, que l'on peut trouver dans le Puy de la Vache, à Lassolas, à Alleizette ...

LES MILIEUX SOUTERRAINS

Les milieux cavernicoles sont très rares en Auvergne car les substrats géologiques ne sont pas de type calcaire.

Toutefois, des **sites souterrains d'origine anthropique**, puits et galeries de mines désaffectés témoins d'une activité minière autrefois importante, constituent un habitat de substitution intéressant pour de nombreuses espèces cavernicoles, notamment les chiroptères, et sont donc pris en compte à ce titre dans ce document.

LES MILIEUX FORESTIERS

LES FORETS DE PLAINE

Les peuplements forestiers de plaine sont majoritairement à base de chênes, pédonculés ou rouvres, les résineux étant faiblement représentés ; globalement, les proportions sont de 70 % de chênes, et de 20% d'essences feuillues diverses pour seulement 10% de résineux.

Une forte pression anthropique a provoqué, par le passé, l'éclatement des grands massifs forestiers qui s'avèrent, aujourd'hui, bien localisés (exemples : les forêts domaniales de Tronçais ou des Colettes, la forêt de Monpensier, la forêt de la Comté ...).

Les droits de chasse constituent un revenu financier non négligeable pour bon nombre de ces massifs.

LES FORETS D'ALTITUDE

Selon la localisation et l'altitude, plusieurs types de peuplements peuvent être identifiés :

- Entre 800 et 1350 m d'altitude, les **hêtraies** se trouvent sur les substrats volcaniques du Devès et du Velay, les versants du Pays des Couzes, les flancs ouest des Monts Dore, des Dômes, du Cantal, de l'Aubrac ... Les **sapinières** couvrent les flancs Ouest des Monts Dore, les flancs Nord-Ouest du Cantal et de la Margeride, ou se trouvent dans les Bois Noirs, les crêtes du Forez ... Les hêtraies-sapinières correspondent au mélange des deux types de peuplements précédents, en proportions variables, et se rencontrent par conséquent dans les mêmes zones géographiques et altitudinales.
- Entre 800 et 1100 m d'altitude, et jusqu'à 500 m sur les flancs sud des vallées, les **pinèdes à Pin sylvestre** se retrouvent en Margeride, sur les versants orientaux du Cantal et des Monts Dore, dans le Velay, le Forez ...
- Les principales stations de **Pin à crochet** sont La Barthe (1 200 m), les Monts Dore, le Forez, les sources du Pontajou (1370 m), et en Margeride sur les sites tourbeux.

LES FORETS DE GORGES ET DE VALLEES ENCAISSEES

Situées généralement entre 300 et 800 m d'altitude, les gorges et vallées encaissées doivent leurs particularités à la topographie et au dénivelé, qui favorisent un étagement de la végétation et une différenciation marquée des peuplements présents par les oppositions de versants qu'ils génèrent. Les forêts y ont souvent un **rôle de protection**.

- La **chênaie sessile** est commune à l'est de la Limagne, dans les vallées des Couzes, de l'Alagnon et de l'Allier ...
- La **charmaie sèche** correspond à des forêts peu étendues sur des éboulis de type basaltique ou des basses terrasses.
- Les bois de **Chêne pubescent** se trouvent sur les pentes des vallées méridionales de la région, sur des substrats basaltiques ou marnocalcaires.
- Des **peuplements composés d'essences pionnières telles que le Pin sylvestre** ont largement colonisé les espaces délaissés par l'agriculture des vallées de la Loire et de l'Allier.

LES MILIEUX INTERMEDIAIRES OU SEMI-OUVERTS

Ces types de milieux se caractérisent par un taux moyen (25 à 50%) de recouvrement par les ligneux hauts et incluent :

- Le **bocage**, de plaine ou d'altitude, qui reflète le patrimoine et l'identité de la Région Auvergne, et garde une fonction paysagère forte,
- Les **fruticées, friches et landes** en zones de déprise agricole (recul ou abandon du pâturage),
- Les **fruticées et fourrés** d'altitude ...



Le paysage bocager des alentours du Puy-en-Velay (43)

LES MILIEUX OUVERTS

Les ligneux se distribuent de façon éparse et ont un faible taux de recouvrement (moins de 25%), ce qui inclut :

- Les **milieux ouverts de plaine** dont tous les types de **cultures et de prairies** (fauche et pâturage). Les grandes cultures occupent 17% de la Surface Agricole Utile totale de la région.
Les **coteaux secs et calcaires** de la Limagnes bourbonnaise et de la région de Vichy doivent également être inclus dans les milieux ouverts. Constitués généralement d'un sol mince sur un substrat rocheux (cristallin, basaltique ou marneux), ils montrent un faciès xérique marqué par une sécheresse estivale et une forte exposition au soleil. Ces **pelouses** autrefois maintenues par le pâturage extensif abritent des groupements végétaux originaux (espèces méditerranéennes ou steppiques), et une entomofaune et une avifaune particulières.

• **Les milieux ouverts d'altitude :**

- **Les prairies** « *grasses* » (production d'herbe pour l'élevage), ou « *maigres* », les prairies de fauche,
- **Les cultures** diverses : blé et orge sur le plateau de Vellaves, seigle (en diminution), avoine ..., la plupart du temps alternées avec du fourrage. Des particularités locales peuvent être notées : lentille verte du Puy (Appellation d'Origine Contrôlée ou AOC) sur les terres volcaniques du Velay, culture du Colchique dans le Parc Naturel Régional du Livradois Forez ...
- **Les pelouses et les landes** montagnardes et subalpines (nardaies, landes à Callune, landes à airelles, landes à Sarothamne, landes à genêt purgatif, landes à ajonc nain, landes à Bruyère cendrée ...), utilisées comme zones d'estive.



Milieu ouvert aux alentours du Puy-en-Velay (43)

LES ACTEURS/USAGERS ET LES DIVERSES STRUCTURES INTERVENANT DANS LA GESTION DE LA FAUNE ET/OU DES HABITATS

Les tableaux de synthèse présentés ainsi que les textes qui les accompagnent ne prétendent pas à l'exhaustivité ; leur but est d'arriver à définir les relations, souvent complexes, entre l'activité, la faune sauvage et les habitats, ainsi que les cadres et les outils qui peuvent, ou pourront permettre, d'appliquer des actions et des recommandations existantes ou émises à terme dans le cadre des ORGFH.

Les acteurs « induits » sont ceux qui encadrent ou orientent l'activité à des niveaux plus ou moins proches, en amont ou en aval : Etat et services déconcentrés de l'Etat, structures régionales et départementales, associations professionnelles, filières ...

Note : Certains des outils signalés sont en cours de modification (par exemple, il faut noter le remplacement prévu des Contrats Territoriaux d'Exploitation ou CTE par les Contrats d'Agriculture Durable ou CAD).

LES PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires du sol sont les acteurs à prendre en compte en premier lieu.

LES PROPRIETAIRES/GESTIONNAIRES DE MILIEUX

LES EXPLOITANTS AGRICOLES, LES ASSOCIATIONS ET LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Logiques	PRODUCTION Incitations pour tendre vers DURABILITE
Acteurs « induits » Nationaux Régionaux Départementaux Associations professionnelles Syndicats Filières professionnelles	Directions Régionales (DRAF) et Départementales (DDAF) de l'Agriculture et de la Forêt Chambres Régionales et Départementales d'Agriculture Conseils Généraux Syndicats Coopératives Groupements de producteurs
Principaux cadres administratifs et réglementaires	Politique Agricole Commune ou PAC (1992) Directive Faune-Flore-Habitats (DFFH), Directive Oiseaux Loi sur l'Eau (1992) Loi de Protection de la Nature (1976) Code Rural, Code de l'Environnement Contrat de Plan Etat Région Plan de Développement Rural National (PDRN)
Principaux outils visant à améliorer la durabilité	Mesures Agri-Environnementales (MAE) Contrats d'Agriculture Durable Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) Jachères Document d'Objectifs Natura 2000

Tableau 6 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : les exploitants agricoles.

Les Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA)

Les ADASEA sont des **Associations Loi 1901** qui ont passé une convention avec le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles ou CNASEA (établissement public national rattaché aux Ministères chargés de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Emploi et la Solidarité) pour la **mise en oeuvre des actions agricoles à l'échelon du département**.

Principaux rôles et missions :

- La mise en place des Mesures Agri-Environnementales (MAE),
- L'installation des jeunes agriculteurs (« *Dotation Jeunes Agriculteurs* » ou DJA, « *Programme pour l'Installation des jeunes agriculteurs et le Développement des Initiatives Locales* » ou PIDIL),
- La transmission des exploitations et la modernisation des exploitations (« *Plans d'Amélioration Matérielle* » ou PAM),

- L'extensification de la production de viande bovine et l'extensification biologique,
- Les transferts de droits à prime,
- Le boisement des terres agricoles.



Elevage extensif de bovins

LES PROPRIETAIRES ET GESTIONNAIRES FORESTIERS, LES SYLVICULTEURS, ET LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES EN RAPPORT AVEC L'ACTIVITE SYLVICOLE

Les forêts privées

La propriété forestière privée est très morcelée en Auvergne, avec 240 000 propriétaires pour 600 000 hectares.

Logiques	PRODUCTION Incitations pour tendre vers DURABILITE
Acteurs « induits » Nationaux Régionaux Départementaux Syndicats Filières professionnelles	Directions Régionales (DRAF) et Départementales (DDAF) de l'Agriculture et de la Forêt Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Conseil Régional Conseils Généraux Commission Départementale d'Aménagement foncier (CDAF) Commissions Communales d'Aménagement foncier (CCAM) Syndicats / Coopératives Filière bois en général
Principaux cadres administratifs et réglementaires	Loi d'Orientation Forestière (2001) Loi de Protection de la Nature (1976) Directive Faune-Flore-Habitats (DFFH), Directive Oiseaux Code Rural, Code de l'Environnement, Code Forestier, Code Civil, voire « <i>droit coutumier</i> » ¹ Orientations Régionales Forestières (ORF)
Principaux outils visant à améliorer la durabilité	Plan Européen pour la Certification de la Forêt (PEFC) Document d'Objectifs Natura 2000 Plan de Développement Rural National (PDRN) Plans Simples de Gestion (PSG) Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) Règlement Type de Gestion Sylvicole (RTGS) Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) Réglementation des boisements (communes de montagne)

¹: Exemple de droit coutumier : le pâturage en forêt dans la Margeride.

Tableau 7 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : les propriétaires et gestionnaires forestiers privés.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Les CRPF sont des établissements publics qui ont reçu mission d'orienter et de développer la gestion forestière des forêts. Ils interviennent pour promouvoir des méthodes de sylviculture, en relation avec l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et les différents organismes de propriétaires forestiers régionaux.

Principaux rôles et missions :

- La vulgarisation et le développement des méthodes de sylviculture durable,
- La participation à la démarche de certification de la gestion durable PEFC,
- L'information et la sensibilisation des propriétaires forestiers.

Exemples d'actions :

- La participation aux opérations d'aménagement du territoire : réglementation des boisements, remembrements, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ...
- La participation aux Comités de Pilotage et de Suivi des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 et l'expertise pour les parties forestières,
- La participation aux commissions d'élaboration des plans de chasse.

Source : Site www.crfp.fr/Auvergne/.htm

Les forêts domaniales et celles relevant du régime forestier

La superficie des forêts gérées par l'ONF représente 16% de la superficie régionale forestière, et comprend 50 forêts domaniales, 1 829 forêts de collectivités, quelques forêts d'établissements publics, et de petites forêts sectionales (propriétés des habitants d'un hameau, impliquant des parcelles de petite surface, ayant une superficie moyenne de 33 hectares).

Nom et localisation de la forêt domaniale	Superficie
Forêt domaniale de Tronçais (Allier)	10 550 ha
Forêt domaniale des Colettes (Allier)	2 050 ha
Forêt domaniale de Murat (Cantal)	1 025 ha
Forêt domaniale de Pinatelle (Cantal)	2 000 ha
Forêt domaniale de Guéry (Puy-de-Dôme, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne)	1 025 ha

Tableau 8 : Exemples de forêts domaniales d'Auvergne.

La forêt de résineux (55% de la surface gérée) est jeune (60% des peuplements ont moins de 40 ans) et souvent d'origine artificielle : reboisements de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (Loi sur la Restauration des Terrains de Montagne ou RTM), actions du Fonds Forestier National

(FFN) après la dernière guerre mondiale, reconstitution des forêts sinistrées suite à la tempête de Novembre 1982.

Logiques	PRODUCTION DURABLE PROTECTION ACCUEIL DU PUBLIC AMELIORATION DES CONNAISSANCES
Acteurs « induits » Régionaux Départementaux	Direction Territoriale et agences départementales de l'Office National des Forêts Directions Régionales (DRAF) et Départementales (DDAF) de l'Agriculture et de la Forêt Collectivités locales, sections de communes Syndicats Mixtes de Gestion Forestière (SMGF)
Principaux cadres administratifs et réglementaires	Directive Faune-Flore-Habitats, Directive Oiseaux Loi d'Orientation Forestière (2000) Code Rural, Code de l'Environnement, Code forestier Orientations Régionales Forestières (ORF) Directives territoriales Commissions Départementale d'Aménagement foncier (CDAF) Commissions Communale d'AMénagement foncier (CCAM)
Principaux outils	ORientations Locales d'AMénagement (ORLAM) ¹ Schéma Régional d'Aménagement Directive Locale d'Aménagement (DILAM) ¹ Document d'Aménagement ² PEFC Syndicats Mixtes de Gestion Forestière Document d'Objectifs Natura 2000 Réserves Biologiques Domaniales Intégrales et Dirigées

¹: L'ensemble des forêts publiques d'Auvergne est couvert par des ORLAM et des DIRAM qui établissent, par régions naturelles, le cadre de la gestion forestière.

²: Le Document d'Aménagement, à partir d'un recueil de données écologiques et socio-économiques locales, fixe les objectifs et planifie les actions du forestier dans le temps et dans l'espace par périodes de 15 à 20 ans. En Auvergne, toutes les forêts domaniales et 66% des autres forêts gérées sont dotées d'un document d'Aménagement.

Tableau 9 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : l'Office National des Forêts.

L'Office National des Forêts (ONF)

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'ONF est placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales et de celui de l'Environnement et du Développement Durable.

Principaux rôles et missions :

- La **protection de la forêt** par la création de réserves naturelles et biologiques, celle du territoire par la gestion des risques naturels,
- La **production**, en conjuguant des exigences économiques, écologiques et sociales,
- L'**accueil du public** par les aménagements, l'information et la sensibilisation à l'environnement,
- L'activité de « *partenaire naturel* » au service de tous les responsables de milieux naturels (au plan national et international).

Source : Site www.onf.fr

Exemples d'actions :

- La création du « Réseau européen de Zones Spéciales de Conservation - ZSC et de Zones de Protection Spéciale - ZPS », impliquant de nombreux massifs forestiers. Des modèles de gestion forestière seront élaborés à l'occasion de l'étude d'aménagement pilote des forêts de l'Assise (Allier), d'Ayguebonne (Puy-de-Dôme), et de Saint Jacques des Blats (Cantal).
- La gestion, avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou LPO, de la plus grande Réserve Naturelle de France, celle du Val d'Allier,
- Le projet de réseau des Réserves Biologiques Domaniales,
- L'expérimentation dans le Puy-de-Dôme, en liaison avec la LPO, en vue de la sauvegarde de l'avifaune forestière.

Source : Site www.onf.fr/reg/Auvergne/.htm

LES GESTIONNAIRES/UTILISATEURS DE MILIEUX

LES CHASSEURS, LES ACCA, LES AICA, LES GIC, LES ADJUDICATAIRES DU DROIT DE CHASSE (SOCIÉTÉS DE CHASSE COMMUNALE ET AUTRES), LES CHASSES PRIVÉES

Logiques	LOISIRS GESTION
Acteurs « induits » Nationaux Régionaux Départementaux Associations	DIREN Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou ONCFS (Services Départementaux de Garderie) DDAF (Comités Départementaux de Chasse et de Faune Sauvage ou CDCFS) Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne (FRCA) Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage Associations de chasses spécialisées : gibier d'eau, grand gibier ... Louveteurs, piégeurs Garde chasses particuliers
Principaux cadres administratifs et réglementaires	Directive Faune-Flore-Habitats, Directive Oiseaux Loi relative à la chasse du 30 Juillet 2003 Loi Chasse (2000) Loi de Protection de la Nature (1976) Décrets et Arrêtés ministériels et préfectoraux sur le classement d'espèces chassables et nuisibles, les périodes et modalités de chasse Code Rural, Code de l'Environnement Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique Schémas Locaux de Gestion Cynégétique Règlements intérieurs des ACCA (approuvés par le Préfet)
Principaux outils	Documents d'Objectifs Natura 2000 Plan de Chasse Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (pour les ACCA et AICA) Plan de Gestion Cynégétique Agrée (PGCA) Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE nature)

Tableau 10 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : les chasseurs.

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne (FRCA)

La FRCA a été créée en Septembre 2001 pour remplacer le Conseil Régional de la Chasse d'Auvergne, lui-même existant depuis 1997.

Son conseil d'administration comprend les quatre présidents des FDC et un administrateur par FDC. Le président de la FRC est obligatoirement un président d'une FDC de la région.

Principaux rôles et missions :

- Représentation des Fédérations Départementales des Chasseurs de la région administrative, conformément à la Loi Chasse du 26 juillet 2000 et l'Arrêté du 27 Juin 2001 portant statut des Fédérations Régionales des Chasseurs,
- Coopération entre les FDC et coordination de leurs activités en liaison avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Source : FRC Auvergne

Les Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC)

Principaux rôles et missions :

- La mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental,
- La prévention du braconnage,
- La gestion des habitats et de la faune,
- Le suivi sanitaire des populations de gibier,
- L'éducation et la sensibilisation,
- Le suivi d'espèces.

Exemples d'actions :

- La restauration de milieux pour la petite faune sédentaire,
- La régulation de populations,
- Le maintien et l'entretien de zones humides,
- « *L'Observatoire Cerf* ».
-

Source : FRC Auvergne

Pour mémoire : l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) : voir p 45.

LES PECHEURS

Note : Bien que les espèces piscicoles ne soient pas concernées par les ORGFH, le monde de la pêche doit être considéré pour ses actions sur les espèces autres que piscicoles (mollusques, crustacés ...) et pour ses actions sur les milieux aquatiques.

Logiques	LOISIRS GESTION
Acteurs « induits » Régionaux Départementaux	Conseil Supérieur de la Pêche Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Agence de l'Eau Adour-Garonne Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Principaux cadres administratifs et réglementaires	Loi sur l'Eau (1992) Loi Pêche (1984) Plan Départemental de Gestion Piscicole Schémas Départementaux à Vocation Piscicole SDAGE
Principaux outils	Contrat de Rivière SAGE Réserves de Pêche

Tableau 11 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : les pêcheurs.

Pour mémoire : le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) : voir p 46.

LES ASSOCIATIONS NATURALISTES

Voir la liste des associations en environnement d'Auvergne en **ANNEXE 6**.

Logiques	PROTECTION GESTION EDUCATION, SENSIBILISATION AMELIORATION DES CONNAISSANCES
Acteurs « induits » Nationaux Régionaux Départementaux Fédérations	DIREN Conseil Régional Conseils Généraux Fédérations Régionales et Nationales
Principaux cadres administratifs et réglementaires	Loi Démocratie et Proximité (2002) Loi Barnier (1995) Loi Paysages (1993) Loi sur l'Eau (1992) Loi de Protection de la Nature (1976)
Principaux outils	Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) Maîtrise foncière et maîtrise d'usage, conventions de gestion Mesures Agro-Environnementales (MAE) Mesures réglementaires de protection et de gestion

Tableau 12 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : les associations naturalistes.

Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA)

Principaux rôles et missions :

- La « conservation des richesses biologiques, ethno-botaniques, géologiques et esthétiques, des sites et paysages auvergnats »,
- La préservation de sites naturels remarquables pour les milieux, la flore ou la faune,

Exemples d'actions :

- L'acquisition et/ou la maîtrise foncière ou le droit d'usage de terrains appartenant à des propriétaires publics ou privés sur les milieux les plus remarquables d'Auvergne : sources salées, tourbières, rivière Allier, coteaux calcaires, gîtes à chauves-souris ...
- La gestion des sites ainsi préservés : plans de gestion sur cinq ans, travaux et entretien assurés par l'équipe du Conservatoire ou par des prestataires en collaboration avec les acteurs locaux (agriculteurs, communes ...).

Fin 2001, 100 sites, soient 1 100 hectares, étaient gérés par le CEPA.

- La connaissance des sites : réalisation d'études biologiques, recensement de données foncières et d'usage ...
- La valorisation des sites protégés : aménagement d'équipements d'accueil, organisation de visites, sentiers de découvertes, panneaux explicatifs ...

Source : Site www.chaine-des-puys.net/Cepa/CEPAmission.htm

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Association reconnue d'utilité publique en 1986, la LPO a pour buts la **protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, de la faune et la flore qui y sont associées.**

Exemples d'actions :

- Etudes et recherche dans le cadre du Programme Loire Nature (2002-2006) : préservation de milieux naturels pour quatorze zones en Auvergne sur les vallées de la Loire et de l'Allier,
- Gestionnaire de sites : Réserve Naturelle du Val d'Allier,
- Participation à l'inventaire national des ZNIEFF,
- Coordination des ZICO,
- Sensibilisation, éducation à l'environnement : sorties de découvertes, sites d'observation à la «*Montagne de la Serre*» (63), Lavoûte-Chilhac (43), Moulins (03) ...
- Projet d'Atlas des oiseaux nicheurs d'auvergne (édition prévue en 2005).

Source : Site www.lpo-birdlife.asso.fr

La Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)

La FRANE est une **fédération régionale rassemblant les fédérations départementales et les associations à envergure départementale ou régionale** d'Auvergne ; elle est elle-même membre d'une fédération nationale, France Nature Environnement (FNE).

Principaux rôles, missions et actions :

- La représentation des associations auprès des pouvoirs publics et des élus régionaux, la veille à l'application des lois,
- L'organisation de journées de sensibilisation auprès des administrations, des élus ou de certains professionnels sur des sujets qui les mobilisent particulièrement : eau, aménagements fonciers ...,
- La participation à des actions de formation dans des domaines techniques (déchets),
- Un rôle d'animation de la réflexion et d'information auprès des associations,
- L'information et la sensibilisation du public par des interventions médiatiques, en organisant des conférences de presse et en publiant des documents de sensibilisation (exemple de la revue «*Nature Vivante*»).

Source : Site www.chaine-des-puys.net/frane.htm

Pour mémoire : les Parcs Naturels Régionaux ou PNR : voir p 38.

LES UTILISATEURS DE MILIEUX

LES PARTICULIERS

LES PRATIQUANTS D'ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN) ET LES ENCADRANTS DES ACTIVITES

Exemples d'APPN : randonnée (pédestre, équestre ...), VTT, sports aériens, sports d'eau vive, escalade ...

Logique	LOISIRS
Acteurs « induits » Régionaux Départementaux Encadrement Filières professionnelles	Directions Départementales et Régionale de Jeunesse et Sports Conseil Régional Conseils Généraux (Comités Départementaux du Tourisme ou CDT) Comités Départementaux sportifs (randonnée pédestre, VTT, eaux vives ...) Fédérations sportives départementales et régionales Accompagnateurs (moyenne montagne ...) Filières de vente de matériel sportif
Principaux cadres administratifs réglementaires	Loi relative à la circulation des véhicules motorisés (2001) Loi sur les espaces, sites et itinéraires de sports de pleine nature (2000, pas de Décret d'application) Code Rural, Code de l'Environnement
Principaux outils	Plans Départementaux d'Itinéraires Pour la Randonnée (PDIPR) Chartes de « bonnes conduites » Information et sensibilisation (plaquettes) Concertation

Tableau 13 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : les pratiquants d'APPN.

LES MAITRES D'OEUVRE ET D'OUVRAGE

Exemples de maîtres d'ouvrage	Principaux cadres administratifs et réglementaires
Entrepreneurs : extraction de granulats, carrière	Loi sur l'Eau Schéma Départemental des Carrières SDAGE Loi Montagne

Tableau 14 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : exemple de maître d'ouvrage.

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LOCALES

LE CONSEIL REGIONAL D'Auvergne

Principales actions prévues dans le Plan Régional pour l'Environnement 2000-2006 :

- **La préservation de la qualité et de la diversité des paysages, des espèces et des milieux** : aide pour le maintien des estives sur les monts d'Auvergne et les pâturages d'altitude, soutien aux opérations de protection des espèces et des milieux remarquables comme les tourbières (membre du Conservatoire Botanique National du Massif Central),
- **La préservation et la gestion durable de la ressource en eau** : soutien à la mise en place des contrats de rivières ou de lacs, soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui définissent des règles de conciliation de tous les usages de l'eau, préservation et valorisation de la rivière Allier, axe naturel structurant de son territoire et l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe,
- **La mise en oeuvre d'une gestion harmonieuse de l'espace** : financement d'une grande partie du fonctionnement et des actions pilotes engagées par les Parcs Naturels Régionaux,
- **L'amélioration de la prise en compte de l'environnement par la formation, l'information et l'évaluation.**

Source : Site www.cr-auvergne.fr

Un outil : Les futures Réserves Naturelles Régionales (RNR)

RNR de Nassigny (03)

Date de création	Superficie	Gestionnaires actuels	Principal intérêt
1996	30 ha	Commune de Nassigny CPIE du Tronçais	Ornithologique

RNR de la tourbière de cratère de Mont Bar (43)

Date de création	Superficie	Gestionnaires actuels	Principaux intérêts
1990	4,86 ha	Conseil Général 43 CPIE du Velay	Botanique Géologique Paysager

RNR du Puy de Marmant (63)

Date de création	Superficie	Gestionnaire actuel	Principaux intérêts
1985	13,87 ha	Commune de Veyre Monton	Botanique Géologique

RNR de Menat (63)

Date de création	Superficie	Gestionnaire actuel	Principal intérêt
1988	1,77 ha	Commune de Menat	Paléontologique

Source : DIREN Auvergne

LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE D'Auvergne

Organisme consulaire régional créé en 1969, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne est composée de quarante huit représentants des divers acteurs du secteur agricole : exploitants, salariés, organisations professionnelles économiques et mutualistes, propriétaires fonciers et forestiers ...

Principaux rôles et missions :

- La consultation: l'Article 512 du Code Rural précise que «*la Chambre Régionale d'Agriculture constitue pour chaque région, auprès des Pouvoirs Publics, l'organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles ...*»,
- L'intervention, relevant du service public.

Source : site www.auvergne.chambagri.fr

LES PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

Un Parc Naturel Régional a pour principaux objets :

- De protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- De contribuer à l'aménagement du territoire concerné,
- D'y favoriser le développement économique, social, culturel, et la qualité de vie,
- D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires,
- De contribuer à des programmes de recherche.

Références : Art. R. 244-1 du Décret n° 94-765 du 1^{er} Septembre 1994 pris pour l'application de l'Article L. 244-1 du Code Rural.

Source : Site www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/lesparcs/vodac.html

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Date de création	1977
Superficie	393 000 hectares
Nombre de communes	153

Principaux objectifs (d'après le document *Charte 2000-2010 « Un projet pour tous »*) :

- La poursuite de la connaissance des espèces et des biotopes : recensement des espèces, programmes d'étude des migrations d'oiseaux, cartographie des milieux, gestion des espèces gibier ou non ...,
- La protection et la conservation des espèces et habitats sensibles ou remarquables identifiés,
- La gestion de la fréquentation du Parc (balisage, réglementation de la circulation motorisée ...),

- La sensibilisation et l'information du public (« *La lettre du Parc* » et « *Le journal du Parc* », dossiers de presse ...),
- La gestion des paysages : développer les activités pastorales, limiter les boisements anarchiques, mettre en valeur des éléments du patrimoine bâti, limiter les impacts des aménagements et des infrastructures ...
- A préservation des ressources en eau (rivières, lacs, nappes phréatiques ...),
- L'incitation à un « *tourisme de nature* ».

Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

Date de création	1985
Superficie	321 992 hectares
Nombre de communes	180

Principaux objectifs (d'après le document *Objectif 2008 - Charte*) :

- Connaître et « *désirer* » le Livradois Forez : améliorer la connaissance des espèces et des milieux, valoriser et faire connaître le patrimoine naturel auprès des acteurs, des gestionnaires, du grand public et des enfants,
- Offrir des paysages et un environnement de qualité : maintenir des espaces ouverts par la reconquête paysagère et l'encouragement à une agriculture durable, inciter à une gestion durable de la forêt, préserver et restaurer la richesse écologique, notamment celle des habitats et des espèces remarquables ou sensibles identifiées dans la Charte, améliorer la qualité de l'eau et la gestion de la ressource.

Exemples d'actions :

- Inventaire et suivi de populations animales : Chouette chevêche, Loutre, Moule perlière, chauve-souris, papillons (Damier de la Succise, Nacré de la Canneberge),
- Suivi de sites naturels : Monts du Forez, Bois Noirs, Turluron,
- Diagnostic phytoécologique et suivi de milieux remarquables : tourbières, landes d'altitude, forêts à forte naturalité, pelouses sèches,
- Evaluation de l'impact de Mesures Agri-Environnementales (MAE) sur des landes et des pelouses d'altitude,
- Réalisation d'outils pédagogiques et d'actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public : sorties nature, sentiers d'interprétation, « *La lettre du Parc* » et « *Le journal du Parc* »,
- Mise en place de chartes paysagères, renouvellement des réglementations de boisement, élimination des boisements « *en timbre poste* », développement de productions agricoles de qualité et respectueuses de l'environnement,
- Réalisation de cahiers techniques pour encourager la gestion de la forêt en futaie jardinée ou irrégulière,
- Préservation des Monts du Forez : travaux de réhabilitation de landes et de tourbières, élimination de pistes d'engins motorisés, limitation de la circulation motorisée sur 6 000 hectares, financement d'une acquisition foncière par le CEPA et le Conseil Général 63,
- Pilotage de la démarche Natura 2000 : Forez, Bois Noirs, Pileyre et Turluron,
- Fermeture de grottes à chauve-souris.

LES CONSEILS GENERAUX

Le Conseil Général de l'Allier

Le Schéma Départemental pour l'Environnement, mis en place d'ici fin 2003, est construit autour de trois axes interdépendants :

- Faire de la qualité de l'environnement un atout de développement économique,
- Préserver et améliorer le cadre de vie des habitants de l'Allier,
- Préserver « l'héritage » (ressources, patrimoine, paysages ...) en mettant en place la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Source : Site www.cg03.fr

Le Conseil Général de la Haute Loire

Principaux rôles, missions et actions :

- La préservation et la valorisation du patrimoine : politique des Espaces Naturels Sensibles, conjuguant la Taxe des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la mise en place du Schéma Départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) :
 - Acquisition et mise en valeur de la tourbière du Mont-Bar,
 - Acquisition, protection et ouverture au public de la Pinatelle du Zouave,
 - Mise en valeur du lac du Bouchet,
 - Acquisition, sauvegarde et mise en valeur de l'étang de Berbezit,
 - Valorisation du marais de Limagne,
 - Mise en valeur des Narces de Chaudeyrolles.
- Préserver et améliorer la qualité de l'eau, lutter contre les inondations ...

Source : Site www.cg43.fr

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme intervient à plusieurs niveaux pour protéger les ressources naturelles et sauvegarder les espaces naturels du département :

- La gestion de l'eau : schémas départementaux des eaux usées et potables, préservation de la qualité écologique et piscicole des rivières et des ruisseaux (Plan Départemental de Gestion Halieutique),
- L'acquisition progressive d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) : forêt de la Comté, vallée du Fossat ...
- La mise en oeuvre du Plan Départemental d'Itinéraires et de Chemins de Randonnée, qui représente 5 100 kilomètres de chemins de randonnées balisés, signalés et entretenus par le parc départemental des chemins ruraux.

Source : Site www.cg63.fr

Aucune information n'a pu être obtenue sur les rôles, missions et actions du Conseil Général du Cantal.

LES COMMUNES

Rôles	Principaux cadres administratifs et réglementaires	Principaux outils
Gestion et administration de l'espace social et urbain	Code rural Schéma d'Urbanisation Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loi SRU Loi Montagne	Arrêtés Municipaux Plan Local d'Urbanisme (PLU) Plan de Déplacement Urbain (PDU) Permis de Construire

Tableau 15 : Principales caractéristiques des acteurs/usagers : les communes.



LES SERVICES DECONCENTRES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

LA DIRECTION REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT (DIREN)

La DIREN exerce des missions relevant des compétences du Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable. Elle est également mise à la disposition des ministères chargés de l'Agriculture, de l'Equipement, des Transports et de la Culture pour les actions liées à l'environnement.

Elle apporte ses conseils au Préfet de Région mais également aux Préfets de Départements.

Principaux rôles et missions : veiller à la **qualité de l'environnement et à la promotion des conditions d'un développement durable**, selon cinq axes :

- **Rassembler et faire connaître** les données relatives à l'environnement : les milieux naturels terrestres et aquatiques, la faune, la flore, les paysages, mais également les risques naturels, le bruit, les déchets et la qualité de l'air.
- **Mettre en oeuvre des protections réglementaires ou contractuelles** par l'application des réglementations existantes.
- **Faire prendre en compte les préoccupations environnementales** dans les projets et promouvoir l'éco-développement ou développement durable : analyse des études d'impact, participation dans des programmes relatifs à la planification des activités et des territoires (documents d'urbanisme, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SAGE, Contrat de Plan Etat-Région ...).
- **Développer une conscience éco-citoyenne**, sensibiliser le grand public (exemple d'action : Le « Printemps de l'Environnement »).
- Assurer le suivi de l'évolution de l'état de l'environnement dans la région.

Exemples d'actions :

- SAGE de l'Allier aval : restaurer la dynamique fluviale, préserver les ressources en eau potable, maintenir la biodiversité du couloir alluvial, classé site Natura 2000,
- SAGE de la Haute Vallée de la Loire et SAGE du Lignon du Velay : protection des lieux habités et restauration des milieux naturels,
- Connaissance et protection des eaux souterraines : installation de banques de données, mise en place de bassins versants expérimentaux dans le cadre du groupe PHYT'EAUVERGNE, surveillance des nitrates d'origine agricole,
- Projet de la Réserve Naturelle du Sancy, dans le secteur de Prat de Bouc, en partenariat avec le Conseil Général du Cantal,
- Supervision des Documents d'Objectifs (DOCOB) dans le cadre des Directives « Faune-Flore-Habitats » et « Oiseaux »,
- Poursuite des procédures de désignation des ZICO en ZPS,
- Site classé de la Chaîne des Puys (63) : création d'un comité consultatif et validation par ce comité d'une charte de gestion des espaces boisés.

Source : Site www.environnement.gouv.fr/auvergne

Exemple d'outil : les Réserves Naturelles (RN)**RN du Val d'Allier (03)**

Date de création	Superficie	Gestionnaires	Principaux intérêts
1994	1 450 ha	LPO Auvergne ONF Allier	Botanique Ornithologique Paysager Hydraulique

RN des Sagnes de la Godivelle (63)

Date de création	Superficie	Gestionnaire	Principaux intérêts
1976	24 ha	PNR Volcans d'Auvergne	Botanique Ornithologique Entomologique

RN de la Vallée de Chaudefour (63)

Date de création	Superficie	Gestionnaire	Principaux intérêts
1991	820 ha	PNR Volcans d'Auvergne	Botanique Ornithologique Paysager Entomologique

RN du Rocher de la Jaquette (63)

Date de création	Superficie	Gestionnaire	Principaux intérêts
1976	18,38 ha	SEPN Massif Central	Ornithologique Entomologique : 90 espèces de papillons diurnes, dont 5 espèces rares et 2 espèces protégées au niveau national.

Projets de Réserves Naturelles :

- RN du Cirque de Chamalières (15) : 8 00 ha,
- RN du Haut Allier (43) : environ 5 000 ha,
- RN du Sancy (63) : 2 000 ha.

Source : DIREN Auvergne

LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (DRAF)

Créées en 1984, les DRAF constituent l'intermédiaire régional du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Elles ont un rôle de **gestionnaire du monde rural et assurent la liaison entre les différents partenaires régionaux pour tous les problèmes agricoles, forestiers et de développement local.**

Principaux rôles et missions :

- L'animation des relations relatives à l'économie agricole, aux industries agro-alimentaires et à la filière de la forêt et du bois,
- L'animation du développement et de la recherche appliquée en faveur de l'agriculture et de la forêt,

- La participation à la mise en oeuvre des politiques d'aménagement du territoire, de développement économique et social, de formation, de protection et de gestion des ressources du milieu naturel,
- La coordination de l'action des DDAF auxquelles elle apporte son appui technique, et leur association à l'élaboration et à l'application des politiques régionales ; il n'y a pas de rapport hiérarchique entre les services départementaux et régionaux,
- Le suivi et la coordination de l'action des établissements publics et des organismes placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Objectifs essentiels de la DRAF Auvergne :

- La participation au développement des grands espaces ruraux de la région en incitant à la diversification et à la pratique extensive d'un élevage qui respecte l'environnement exceptionnel de la région,
- La promotion d'une politique de qualité dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et des industries : adaptation permanente de l'enseignement agricole, amélioration de la surveillance phytosanitaire, incitation aux démarches interprofessionnelles ...

LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (DDAF)

Les DDAF exécutent les missions réglementaires déconcentrées de l'État relevant des Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Ecologie et du Développement Durable et, pour une moindre part, du Tourisme et de l'Artisanat.

Principaux rôles et missions :

- Protection et gestion du patrimoine naturel,
- Politique sociale agricole,
- Appui technique au développement local pour le compte des collectivités, dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux pluviales et usées, de l'aménagement de rivières et de bassins, de l'hydraulique agricole ...
- Gestion des crédits publics.

Exemple d'action :

- Intervention dans les décisions sur les statuts des espèces nuisibles et des espèces à problèmes.

L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS)

L'ONCFS est un **Etablissement Public à Caractère Administratif (EPCA)**, placé sous la double tutelle des Ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

Principaux rôles et missions :

- La réalisation de formations, d'études, de recherches et d'expérimentations pour la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, et sa mise en valeur par la chasse,
- Le respect des réglementations relatives à la police de la chasse et de l'environnement,
- L'évaluation de l'état de la faune sauvage ainsi que le suivi de sa gestion, l'appui technique pour l'élaboration des ORGFH,
- L'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser.

Organisation régionale et départementale :

Les Délégations Régionales, échelons opérationnels, animent et coordonnent les services départementaux, et représentent l'ONCFS au niveau régional auprès des administrations, des structures publiques et des collectivités territoriales. Elles entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires associatifs impliqués dans la gestion de la chasse et des espaces naturels. La Délégation Régionale, basée à Clermont-Ferrand, possède une compétence géographique sur l'Auvergne et le Limousin.

Le service départemental de l'établissement est l'échelon, constitué de techniciens et d'agents techniques de l'environnement qui, outre la mission prioritaire de police judiciaire et administrative, assure :

- Des actions techniques, dont le recueil de données des réseaux nationaux et régionaux d'observation de la faune sauvage, en collaboration avec chaque Fédération Départementale des Chasseurs,
- Des actions de développement,
- Des actions de formation,
- L'information des administrations, collectivités et partenaires institutionnels locaux,
- Des actions conventionnées gratuites ou payantes.

Pour mémoire : l'Office National des Forêts (ONF) : voir p 30.

Pour mémoire : le Centre Régional de la Propriété Forestière : voir p 29.

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE (CSP)

Le CSP est un **Etablissement Public à Caractère Administratif (EPCA)**, placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de l'Eau).

Principaux rôles et missions :

- Le maintien, l'amélioration et la mise en valeur du domaine piscicole national par une gestion équilibrée dont la pêche constitue le principal élément,
- La surveillance du domaine piscicole national, notamment par des interventions, réalisations, recherches, études et enseignements en faveur de la pêche et de la protection du patrimoine piscicole (Article R.* 234-3).

Principales actions :

- L'assistance technique aux Fédérations Départementales de Pêche,
- La participation aux travaux entrepris par les Fédérations et Associations Agréées de Pêche en vue de l'aménagement des milieux naturels aquatiques, de leur mise en valeur piscicole et du développement de la pêche,
- La réalisation d'expérimentations, de travaux de recherche technique et d'études socio-économiques dans le domaine de la protection des milieux naturels aquatiques, de leur mise en valeur piscicole et du développement de la pêche,
- La participation à l'application de la recherche en matière hydrobiologique et piscicole,
- La contribution à l'enseignement et à la formation en matière de pêche, de protection et de gestion des milieux aquatiques.

LES AGENCES DE L'EAU

Rappel : Les outils réglementaires utilisés par les Agences de Bassin :

- *La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 22 décembre 2000 de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. La première étape, en 2003, est la mise en place des dispositions législatives et réglementaires.*
- *La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, dont découlent le SDAGE, les SAGE, les contrats de rivières, de baie et de lacs ...*

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le huitième Programme pour les années 2003 à 2006 a été adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau et le Comité de Bassin Loire Bretagne le 5 Décembre 2002.

Principaux enjeux :

- La lutte contre les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) par la maîtrise des pollutions agricoles des élevages et des grandes cultures,
- La lutte contre les déséquilibres locaux entre ressources disponibles et prélèvements d'eau,
- La lutte contre la persistance de l'eutrophisation phytoplanctonique dans les rivières et les lacs.

De plus, une convention cadre pour la mise en oeuvre du « *Programme interrégional Loire grandeur nature sur la période 2000 à 2006* » confirme et renforce son investissement dans le Plan Loire.

Source : site www.eau-loire-bretagne.fr/

L'Agence de l'Eau Adour Garonne

Principaux rôle et missions : Gérer les ressources en eau et en préserver la qualité.

Son cadre d'action s'inscrit dans la politique de l'eau définie par le Comité de Bassin et exprimée dans un Schéma Directeur de Gestion des Eaux (SDAGE).

Objectifs : promouvoir une eau de qualité, maîtriser la demande en eau et préserver une richesse patrimoniale.

Source : site www.eau-adour-garonne.fr

LES ORGANISMES DE RECHERCHE, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Principaux rôles et missions :

- Mieux nourrir les hommes et préserver leur santé,
- Aménager et gérer les espaces de vie,
- Innover sur le front des technologies du vivant,
- Comprendre et piloter les systèmes biologiques.

Axes de recherche développés sur le Centre de Clermont-Ferrand :

- Gérer l'espace, préserver l'environnement et produire durablement,
- Améliorer la nutrition humaine, répondre aux attentes des consommateurs et préserver leur santé,
- Diversifier les produits et leurs usages, améliorer leur compétitivité,
- Développer les stratégies génériques pour la connaissance du vivant et la transformation des produits,
- Adapter les espèces et les pratiques à des contextes changeants.

Source : Site www.clermont.inra.fr

LE CENTRE D'ETUDES DU MACHINISME AGRICOLE, DU GENIE RURAL, DES EAUX ET FORETS (CEMAGREF)

Le CEMAGREF, **Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique** (EPST) depuis 1981, placé sous la double tutelle du Ministère de la Recherche et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, est un institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Le CEMAGREF est membre du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « *Territoires Ruraux Sensibles* ».

Les activités de recherche et d'expertise sont conduites au sein d'unités à compétence nationale, les unités de recherche :

- Dynamiques et Fonctions des Espaces Ruraux (DFCF),
- Technologies, Systèmes d'information et procédés pour l'agriculture et l'agro-alimentaire (TSCF)
- Laboratoire d'Ingénierie pour les Systèmes Complexes (LISC).

Principaux rôles et missions :

- Les recherches sur des innovations technologiques pour l'agriculture et les industries agro-alimentaires,
- La diffusion de méthodes de diagnostic et de contrôle auprès des acteurs du développement régional et de l'aménagement du territoire dans le devenir des territoires ruraux,
- L'élaboration d'outils et de méthodes d'aide à la décision,

Source : Site clermont. Cemagref.fr

L'ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE CLERMONT-FERRAND (ENITA)

L'ENITA est une **Ecole Publique d'Enseignement Supérieur** sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Principaux rôles et missions :

- La formation initiale et continue destinée à des emplois dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'aménagement et du développement rural,
- La recherche fondamentale et appliquée : départements « *Agricultures et Espaces* », « *Qualité et Economie Alimentaires* », et « *Territoire et Société* »,
- La veille scientifique et technique, l'innovation technologique et le développement,
- La diffusion de l'information scientifique et technique,
- La coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

Les études conduites par l'ENITA s'inscrivent dans les axes de recherche du Contrat de Plan Etat-Région, ou répondent à des préoccupations du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et de la Communauté européenne. Les divers thèmes de recherche sont largement traités en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche implantés en Auvergne ou dans d'autres régions.

Source : site enitac.fr/accueil.html

LES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Principaux rôles et missions :

- Le développement territorial,
- La valorisation du patrimoine,
- L'éducation à l'environnement,
- L'insertion sociale et professionnelle.

Quatre CPIE couvrent la région, et sont organisés en Union Régionale : le CPIE du Pays de Tronçais (03), le CPIE de Haute Auvergne (15), le CPIE du Velay (43), et le CPIE de Clermont-Dôme (63).

Source : site www.environnement-dev-educ.net

Pour mémoire : l'Université d'Auvergne (département de zoologie).

LES ENJEUX PAR TYPES DE MILIEUX

LES ENJEUX A ENVISAGER AU NIVEAU REGIONAL

Note : Ces enjeux sont ainsi nommés car ils touchent tous les types de milieux et toutes les entités, et non par rapport à une importance régionale.

LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES

L'enjeu « Fragmentation des milieux et des habitats » suite au développement des infrastructures linéaires et de l'urbanisation

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires fonciers
Les utilisateurs des milieux
Les collectivités territoriales et locales
Les services déconcentrés et les établissements publics de l'état

Toutes les espèces présentes sont concernées

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes
La formation et l'éducation
La concertation

L'enjeu « Mortalité d'individus » : prédation par les chiens errants * et les chats errants

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires/gestionnaires de milieux
Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
Les utilisateurs de milieux

Les principales espèces concernées sont celles de la petite faune

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes
L'information et la sensibilisation
La formation et l'éducation

LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES

Les collisions entre faune et véhicules (enjeu socio-économique négatif)

Trois espèces de grands ongulés, le **Cerf**, le **Chevreuil** et le **Sanglier**, sont concernées.

Notons que des actions permettant de suivre ce phénomène sont mises en place dans le département du Puy-de-Dôme : « *bracelet collisions* » et mise en évidence de « *secteurs accidentogènes* ».



Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*)

LES ENJEUX DES ZONES HUMIDES

LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES

L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats »

Types de Zones Humides concernés	Principaux risques identifiés	Exemples d'espèces ou de groupes d'espèces concernés
Milieux alluviaux	Prélèvements excessifs (non-maintien du débit d'étiage) Recalibrages, suppression de méandres, de bras morts Extraction de granulats Travaux sur berges	Mammifères : Loutre, Castor Oiseaux Mollusques Crustacés
Prairies humides	Drainage et assèchement Retournement et artificialisation, mise en culture intensive Création de plans d'eau Implantation d'infrastructures de transport (plaine) Expansion de l'urbanisation (plaine)	Oiseaux : Bécassine des marais, Courlis cendré, Râle des genêts Amphibiens Insectes : lépidoptères
Mares et étangs	Utilisation pour l'irrigation Ouverture ou fermeture excessives des alentours immédiats Nettoyages excessifs	Oiseaux Amphibiens Reptiles : Cistude d'Europe Amphibien : Sonneur à ventre jaune Mollusques Insectes : lépidoptères
Tourbières	Captages d'eau potable Exploitation de la tourbe Drainage et assèchement Conquête forestière Comblements par décharge sauvage Epannage de lisiers Remise en eau Aménagements en structures de loisir	Oiseaux : Pipit farlouse Amphibiens Reptiles : Vipère péliade Insectes : Nacré de la canneberge
Ruisseaux	Aménagements (microcentrales) Captages Création de plans d'eau pour la pêche Barrages hydrauliques Barrages pour soutien d'étiage Modifications des pratiques agricoles (épannage de lisier, intrants)	Crustacés : Ecrevisse à pieds blancs Mollusques : Moule perlière
Grands lacs naturels	Aménagements pour les loisirs Sur fréquentation	Oiseaux

Tableau 16 : Les principales caractéristiques de l'enjeu « Détérioration/réhabilitation/création de milieux et d'habitats » dans les Zones Humides.

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires fonciers
Les propriétaires/gestionnaires de milieux
Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
Les utilisateurs des milieux
Les collectivités territoriales et locales
Les services déconcentrés et les établissements publics de l'état

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes (Loi sur l'Eau de 1992)
Le Plan de Développement Rural National (PDRN)
Les aménagements concertés
La formation et l'éducation
La réhabilitation de sites : tourbières, anciennes gravières ...
La maîtrise foncière et la maîtrise d'usage, les conventions de gestion, la contractualisation (Mesures Agri-Environnementales ou MAE)
La mise en statut particulier : Réserve, Site Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes (APPB)
Les grandes opérations : Life Loire Nature (1992-1999), Plan Loire Grandeur Nature (2000-2006) dont le volet Loire-Nature sur les milieux naturels (opérateurs : CEPA et LPO).

L'enjeu « Défaut d'entretien ou de gestion/entretien ou gestion de milieu »

Exemples : entretien des berges et des ripisylves (en veillant aux périodes et modes d'intervention), nettoyage des mares contre l'envasement lié à l'érosion ...

Rappel : L'entretien des milieux alluviaux (dont les ripisylves) dévolu aux propriétaires riverains par le Code Rural est rarement réalisé. Face à cette lacune, des structures diverses, notamment associatives, prennent souvent le relais.

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires fonciers riverains
Les propriétaires/gestionnaires de milieux
Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
Les collectivités territoriales et locales

Les principales espèces concernées

Les poissons (pour mémoire)
Les oiseaux
Les amphibiens
Les insectes, notamment les lépidoptères

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes (Loi sur l'Eau de 1992)
Les Contrats de Rivières, quand ils ont été mis en place (communes, associations, syndicats de rivières ...)

La formation et l'éducation
L'information et la sensibilisation
La maîtrise foncière et la maîtrise d'usage, les conventions de gestion, les MAE
Les contrats « *Restauration-entretien* » des Agences de l'Eau

L'enjeu « Introduction d'espèces »

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les « *entrepreneurs* » : les animaleries et les éleveurs d'animaux à fourrure
Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
Les utilisateurs de milieux

Les principales espèces introduites

Le Rat musqué
Le Ragondin
La Tortue de Floride
Les écrevisses allochtones : Ecrevisse d'Amérique, Ecrevisse de Californie
Les poissons prédateurs (pour mémoire)

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes
Les autorisations préfectorales de vente d'animaux en animaleries
L'information et la sensibilisation des particuliers et des filières de vente (Tortue de Floride)
La régulation des populations par le piégeage

L'enjeu « Déangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles »

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
Les utilisateurs de milieux

Les principales espèces concernées

Les mammifères, dont la Loutre
Les oiseaux

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes (Loi de 2001 relative à la circulation des véhicules motorisés ; Loi de 2000, sans Décret actuel d'application, sur les espaces, sites et itinéraires de sports de pleine nature)
La concertation
La formation et l'éducation
L'information et la sensibilisation
La contractualisation
Les aménagements

L'enjeu « Pollution des eaux et des milieux aquatiques » : par les intrants, le déversement de matériaux et de produits divers, le rejet d'eaux usées d'origine domestique, agricole et industrielle, entraînant notamment l'eutrophisation des grands lacs naturels et la pollution des ruisseaux et rivières par les nitrates et phosphates

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires
Les propriétaires/gestionnaires de milieux
Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
Les utilisateurs de milieux
Les collectivités territoriales et locales

Toutes les espèces animales des Zones Humides sont concernées

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes (Loi sur l'Eau de 1992)
La formation et l'éducation
L'information et la sensibilisation
L'incitation à la prise de mesures préventives

L'enjeu « Mortalité d'individus »

La noyade d'individus de nombreuses espèces dans les canaux de microcentrales est signalée.

LES PARTICULARISMES REGIONAUX : LES SOURCES ET PRES SALES, LES CHAUX

Les principaux risques identifiés

Le défaut d'entretien ou l'abandon

La sur fréquentation

La détérioration des milieux par le drainage, l'utilisation d'intrants ...

Pour les sources et prés salés :

La pression urbanistique

Les captages pour les eaux thermales

Pour les chaux :

Le sur pâturage ou le sous pâturage

L'exploitation par des carrières

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires fonciers

Les propriétaires/gestionnaires de milieux

Les gestionnaires/utilisateurs de milieux

Les utilisateurs de milieux

Les collectivités territoriales et locales

Les espèces concernées

Les insectes

Les principaux outils

La maîtrise foncière et la maîtrise d'usage, les conventions de gestion

La formation et l'éducation

L'information et la sensibilisation

LES ENJEUX LIÉS À DES ESPÈCES ANIMALES PARTICULIÈRES

Les espèces à enjeux écologiques positifs

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces à enjeux écologiques positifs recensées
Mammifères	8 espèces dont le Castor d'Europe et la Loutre
Oiseaux	69 espèces dont l' Hirondelle des rivages (représentativité régionale)
Amphibiens/ Reptiles	3 espèces dont la Cistude d'Europe
Crustacés	1 espèce : l' Ecrevisse à pieds blancs
Mollusque	Espèce représentative au niveau régional : la Moule perlière

Tableau 17 : Les espèces à fort enjeu écologique positif des Zones Humides.



Le Castor d'Europe (*Castor fiber*)



La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Les espèces à enjeux écologiques négatifs : les espèces introduites posant ou pouvant poser des problèmes écologiques

Trois mammifères : le **Rat musqué**, le **Ragondin** et le **Vison d'Amérique** (présence à confirmer),

Un reptile : la **Tortue de Floride**,

Un amphibien pouvant coloniser la région : la **Grenouille taureau**,

Des crustacés : toutes les **écrevisses allochtones**

Les espèces à enjeux sanitaires

Deux mammifères introduits : le **Rat musqué** et le **Ragondin** (risques de leptospirose)

Les espèces à enjeux multiples

- **Les espèces protégées causant ou pouvant causer des dégâts**

Un mammifère : le **Castor d'Europe** (dégâts très ponctuels sur plantations),

Deux oiseaux : le **Grand Cormoran** (prédation en pisciculture extensive et zones périphériques, et en eaux vives, dégâts souvent sur-évalués) et le **Héron cendré** (dégâts à quantifier)

- **Les espèces introduites causant ou pouvant causer des dégâts**

Deux mammifères introduits : le **Ragondin** et le **Rat musqué** (dégâts sur les berges d'étangs et de canaux).

- **Une espèce protégée ayant valeur emblématique**

Le **Castor d'Europe**

LES ENJEUX DES MILIEUX ROCHEUX ET RUPESTRES, DES EBOULIS

LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES

L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles »

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires/gestionnaires de milieux
Les utilisateurs de milieux
Les collectivités territoriales et locales

Les principales espèces concernées

Trois espèces introduites de mammifères : le **Chamois**, la **Marmotte** et le **Mouflon de Corse**,
Tous les rapaces rupestres, dont le **Faucon pèlerin**, le **Grand Duc** ...
Le **Grand corbeau**



Le Mouflon de Corse (*Ovis gmelini*)



Le Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*)

Les principaux outils

La concertation
L'information et la sensibilisation
La formation et l'éducation
La contractualisation
La réglementation (exemple des zones de nidification du Faucon pèlerin)

LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES

Les espèces à enjeux écologiques positifs

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces à enjeux écologiques positifs recensées
Mammifères	7 espèces
Oiseaux	12 espèces
Amphibiens/ Reptiles	10 espèces

Tableau 18 : Les espèces à fort enjeu écologique positif des milieux rocheux et rupestres et des éboulis.

Les espèces à enjeux socio-économiques et culturels positifs : la valorisation par le tourisme

Le Chamois, la Marmotte des Alpes et le Mouflon de Corse

LES ENJEUX DES MILIEUX SOUTERRAINS

LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES

L'enjeu « Déangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles »

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires
Les utilisateurs de milieux
Les collectivités territoriales et locales

Les espèces concernées

Les chiroptères, principalement les 8 espèces hivernant dans des cavités souterraines

Les principaux outils

L'Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes (APPB)
La concertation (pouvant aboutir à la fermeture de site par la pose de grilles)
L'information et la sensibilisation
La maîtrise foncière

L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats » : destruction par « foudroyage des galeries »

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires
Les utilisateurs de milieux
Les services déconcentrés et les établissements publics de l'Etat (DRIRE)
Les collectivités territoriales et locales

Les espèces concernées

Les 9 espèces de chiroptères

Les principaux outils

L'Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes (APPB)
La maîtrise foncière et la maîtrise d'usage, les conventions de gestion
L'information et la sensibilisation

LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES

Les espèces à enjeux écologiques positifs

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces à enjeux écologiques positifs recensées
Mammifères	9 espèces de chiroptères dont 8 hivernant en milieu souterrain

Tableau 19 : Les espèces à fort enjeu écologique positif des milieux souterrains.

LES ENJEUX DES MILIEUX FORESTIERS

LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES

L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats »

Principaux risques recensés	Espèces ou groupes d'espèces concernés
<p>Gestion sylvicole Monoculture et transformations brutales sur des surfaces importantes</p> <p>Intensification/insuffisance voire absence de gestion (risques d'incendies pour les forêts de gorges et de vallées encaissées)</p> <p>Pression de défrichement</p>	<p>Mammifères : chiroptères forestiers Oiseaux : Bécasse des bois, pics, Gélinotte des bois Insectes</p>
<p>Pratiques sylvicoles Coupes (raisonner en termes de surface globale) Maintien d'arbres morts ¹ et d'îlots de vieillissement Choix des périodes d'exploitation</p>	<p>Petits mammifères Oiseaux Insectes</p>
<p>Morcellement excessif (héritages) (pour les forêts d'altitude)</p>	

¹ : Problèmes de responsabilité du propriétaire par rapports aux accidents.

Tableau 20 : Les caractéristiques de l'enjeu « Détérioration/réhabilitation/création de milieux et d'habitats » dans les milieux forestiers.

Les principaux acteurs concernés

Les propriétaires (héritiers)

Les propriétaires/gestionnaires de milieux

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes

Les mesures incitatives

La gestion durable des forêts (PEFC)

La recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique

La réflexion sur la gestion des lisières et des mélanges d'essences

La maîtrise foncière (Forêt de la Comté), la contractualisation (Vallée du Fossat)

Les chartes forestières de territoire

La formation et l'éducation

L'information et la sensibilisation

L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles »

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires/gestionnaires de milieux
 Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
 Les utilisateurs de milieux

Les espèces concernées : les grands mammifères et les grands oiseaux

Les principaux outils

La concertation
 L'information et la sensibilisation : l'Observatoire Cerf (Haute Loire)
 La formation et l'éducation
 La contractualisation
 La mise en réserve (ONF), la fermeture d'accès

LES ENJEUX LIÉS A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES

Les espèces à enjeux écologiques positifs

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces à enjeux écologiques positifs recensées
Mammifères	21 espèces dont le Chat sauvage (risque de pollution génétique avec le Chat domestique)
Oiseaux	12 espèces dont la Gélinotte des bois (disparue ?) et la Cigogne noire (espèce emblématique)
Amphibiens/ Reptiles	10 espèces dont le Sonneur à ventre jaune (espèce emblématique)

Tableau 21 : Les espèces à fort enjeu écologique positif des milieux forestiers.



Le Chat forestier (*Felis silvestris*)



Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Les espèces à enjeux socio-économiques et culturels négatifs

Cinq mammifères causant des dégâts :

Essentiellement le **Chevreuil** et le **Cerf**,

Ponctuellement et localement le **Mouflon** (écorçage), le **Lapin** (dégâts sur jeunes plants),
et le **Campagnol roussâtre** (dégâts sur jeunes plantations avec paillage)

Les **insectes ravageurs des forêts**

Les espèces à enjeux socio-économiques et culturels positifs : valorisation par le tourisme

Le **Cerf**

Les espèces à enjeux sanitaires

Un chiroptère : la **Sérotine commune** (pouvant être porteur sain de la rage)

LES ENJEUX DES MILIEUX INTERMEDIAIRES ET DES MILIEUX OUVERTS

LES ENJEUX LIES A L'OCCUPATION DU SOL, AUX PRATIQUES ET USAGES ASSOCIES

L'enjeu « Détérioration */réhabilitation/création de milieux et d'habitats»

En plaine

Principaux risques recensés	Espèces ou groupes d'espèces concernés
<p>Suppression d'éléments fixes du paysage : haies, talus, murets, bandes enherbées ...</p> <p>Suppression des vieux arbres et des vergers</p> <p>Suite à intensification agricole, remembrement agricole ou foncier</p>	<p>Mammifères : chiroptères, Lièvre, Lapin</p> <p>Oiseaux : Perdrix rouge, Chouette chevêche</p> <p>Insectes : Pique-prune</p>
<p>Diminution de la STH</p> <p>Suite à intensification agricole</p>	<p>Oiseaux</p> <p>Insectes</p>
<p>Pratiques agricoles</p> <p>Emploi d'intrants</p> <p>Fauche et/ou déchaumage précoces</p> <p>Girobroyages et écobuages</p> <p>Machinisme</p> <p>Ensilage</p> <p>Emploi de pesticides et d'insecticides, de produits antiparasitaires ¹, de produits de lutte contre les ravageurs ¹ (notamment la Bromadiolone)</p> <p>Irrigation</p> <p>Tendance à la monoculture</p>	<p>Mammifère : Lièvre, Renard</p> <p>Oiseaux : Busard cendré, Busard Saint Martin, Caille des blés, Perdrix grise</p> <p>Insectes</p> <p>Renard, mustélidés, rapaces</p>

¹ : Usage réglementé de produits homologués.

Tableau 22 : Les caractéristiques de l'enjeu « Détérioration/réhabilitation/création de milieux et d'habitats » dans les milieux ouverts et intermédiaires de plaine.

En altitude

Principaux risques recensés	Espèces ou groupes d'espèces concernés
<p>Intensification des prairies</p> <p>Tendance à monoculture</p>	<p>Oiseaux</p> <p>Insectes</p>
<p>Fermeture des milieux suite à déprise agricole</p>	<p>Mammifères</p> <p>Oiseaux</p> <p>Insectes</p>
<p>Sur utilisation des zones d'estive les plus accessibles</p>	<p>Insectes</p>
<p>Boisement de terres agricoles ¹</p>	<p>Nombreuses espèces</p>

¹ : Une réglementation du boisement des terres agricoles existe pour quasiment toutes les communes de montagne.

Tableau 23 : Les caractéristiques de l'enjeu « Détérioration/réhabilitation/création de milieux et d'habitats » dans les milieux ouverts et intermédiaires d'altitude.

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires/gestionnaires de milieux
 Les utilisateurs de milieux
 Les collectivités territoriales et locales

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes (plantation obligatoire de haies lors des travaux connexes des remembrements ...)
 Les Chartes de Paysage
 La contractualisation (MAE, CAD), le Plan de Développement Rural National (PDRN)
 Les mesures incitatives : plantation de haies, fauches et/ou déchaumage tardifs, bandes enherbées, jachères (Jachères Environnement-Faune Sauvage ou JEFS), cultures faunistiques ...
 La formation et l'éducation

L'enjeu « Défaut d'entretien ou de gestion/entretien ou gestion de milieux »

Principaux risques recensés	Espèces ou groupes d'espèces concernés
Défaut d'entretien du petit patrimoine bâti : granges, murets, cabanes, abreuvoirs ... Renovations ou nouvelles affectations d'édifices, fermeture d'édifices	Mammifères : chiroptères Oiseaux Insectes
Fermeture des milieux Par diminution de la charge d'animaux à l'hectare Par abandon des activités d'élevage (déprise)	Nombreuses espèces

Tableau 24 : Les caractéristiques de l'enjeu « Défaut d'entretien ou de gestion/entretien ou gestion de milieux » dans les milieux ouverts et intermédiaires.

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les propriétaires (petit patrimoine bâti, édifices)
 Les propriétaires/gestionnaires de milieux
 Les gestionnaires/utilisateurs de milieux
 Les utilisateurs de milieux

Les principaux outils

L'application de la législation et de la réglementation existantes (périodes d'écobuage, broyage des jachères ...)
 La contractualisation (MAE, CAD)
 Les mesures incitatives
 La formation et l'éducation

L'enjeu « Dérangement/valorisation de sites pour des activités touristiques, de loisirs ou culturelles »

Les principaux acteurs/usagers concernés

Les gestionnaires/utilisateurs de milieux

Les utilisateurs de milieu

Toutes les espèces présentes sont concernées

Les principaux outils

La concertation

L'information et la sensibilisation

LES ENJEUX LIES A DES ESPECES ANIMALES PARTICULIERES

Les espèces à enjeu écologiques positifs des milieux ouverts

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces à enjeux écologiques positifs recensées
Mammifères	7 espèces
Oiseaux	10 espèces dont le Milan royal (représentativité régionale)

Tableau 25 : Les espèces à fort enjeu écologique positif des milieux ouverts.

Les espèces à enjeu écologiques positifs des milieux intermédiaires

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces à enjeux écologiques positifs recensées
Mammifères	15 espèces dont le Hérisson (espèce emblématique)
Oiseaux	84 espèces dont la Chouette chevêche (espèce emblématique)
Amphibiens/ Reptiles	8 espèces

Tableau 26 : Les espèces à fort enjeu écologique positif des milieux intermédiaires.



La Chouette chevêche (*Athene noctua*)



Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)

Les espèces provoquant des dégâts (enjeux socio-économiques négatifs)

Les dégâts sur les productions végétales

Des mammifères :

Le **Campagnol terrestre** (« *Rat taupier*») en phase de pullulation (prairies au dessus de 400 mètres),

Le **Sanglier**, le **Chevreuril**, et le **Blaireau**,

Le **Lapin** : dégâts très ponctuels et localisés,

Les **colombidés**,

Les **corvidés**

Les insectes ravageurs des cultures.

Les dégâts dans les élevages

Les **mustélidés**,

Le **Renard roux**,

Les **corvidés**. Un corvidé protégé, le **Grand Corbeau**, est accusé de réaliser des dégâts sur des élevages de plein air. Vu les faibles populations de cette espèce, on peut plutôt penser qu'il s'agit de dégâts exercés par d'autres corvidés (par exemple la Corneille noire).

Les dégâts sur des équipements

L'**Etourneau sansonnet**

Les enjeux sanitaires

Trois mammifères : la **Sérotine commune** (vigilance par rapport à la rage), le **Renard** (risque d'échinococcose alvéolaire) et le **Chevreuril** (vigilance par rapport à la brucellose).

Un invertébré : la **Tique** (transmission de la maladie de Lyme)

Les espèces à enjeu socio-économique positif : la valorisation de territoires

En altitude : le **Chamois**, le **Mouflon de Corse** et la **Marmotte des Alpes**

Les espèces protégées pouvant causer des dégâts (enjeux multiples)

Deux mammifères introduits, la **Marmotte des Alpes** et le **Castor**, causant des dégâts très ponctuels et très localisés sur des prairies de fauche

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES - NATURE ET SITES -

Protections réglementaires*

- * sites classés
- * sites inscrits
- * réserves naturelles, réserves naturelles volontaires, arrêtés de protection de biotope

Inventaires du patrimoine naturel (espaces sensibles)

- ZNIEFF* de type I
- ZNIEFF de type II

Réseau NATURA 2000*

- ZICO*, projets de ZPS
- ZPS (Zones de protection spéciale, Directive Oiseaux)
- pZSC (propositions de Zones spéciales de conservation, D. Habitats)
dont gîtes à chauves-souris

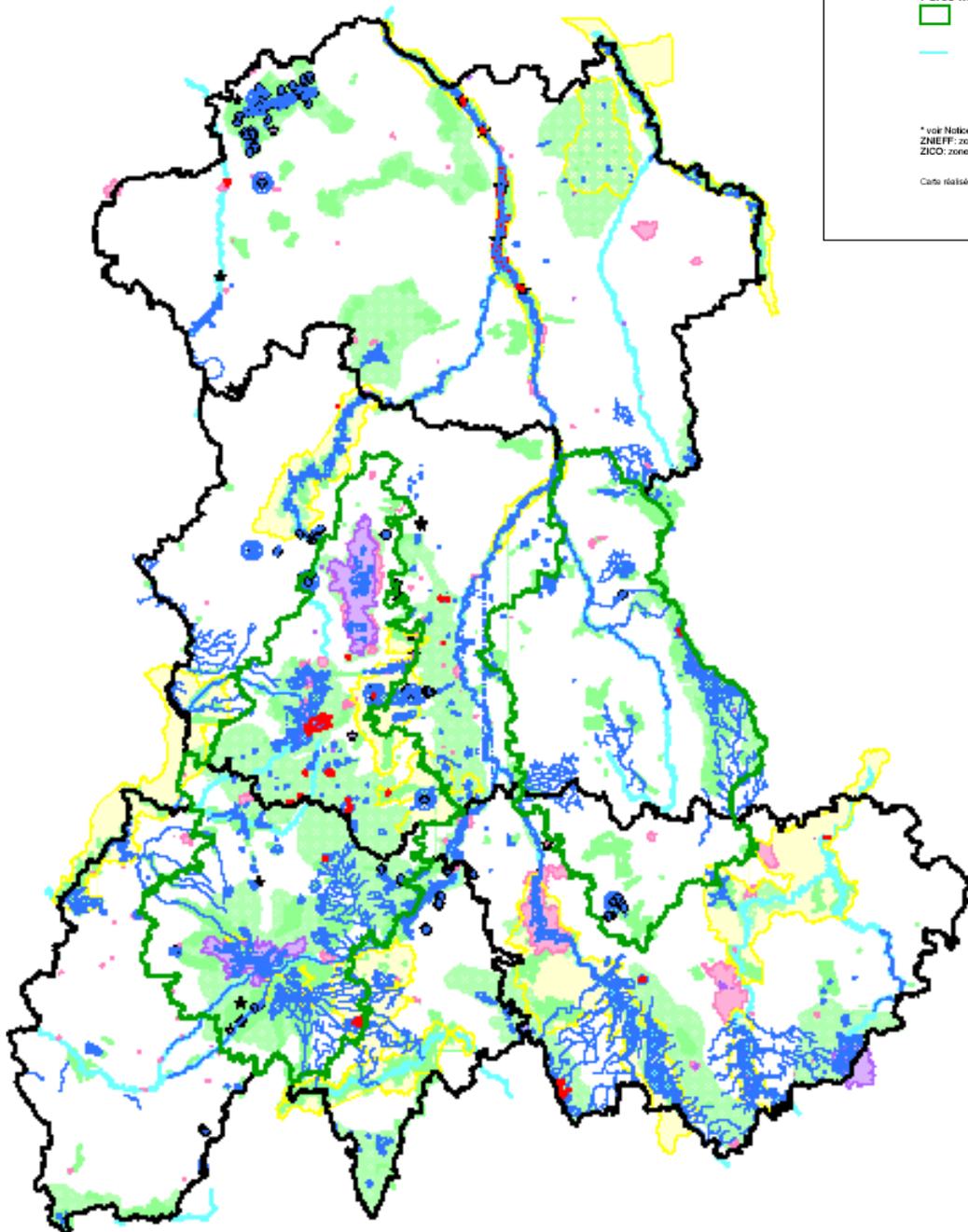
Parcs naturels régionaux

- délimitations
- cours d'eau



* voir Notice juridique
ZNIEFF: zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZICO: zone importante pour la conservation des oiseaux

Carte réalisée par la DIREN Auvergne en avril 2003. Echelle 1/800 000



Carte 3 : Protections réglementaires, ZNIEFF, sites Natura 2000 et Parcs Naturels Régionaux d'Auvergne

LES ENJEUX PAR ENTITES

LE BOURBONNAIS

LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

Les Zones Humides de plaine :

- **Les milieux alluviaux et les prairies humides** : Val de Cher, Val d'Allier Bourbonnais, Val de Loire aval ...,
- **Les mares et les étangs naturels ou artificiels** de la Sologne Bourbonnaise, de la Forêt de Tronçais ...

Les forêts de plaine :

- Les forêts de superficie importante : forêts domaniales de Tronçais, du Livrais, de Soulongis, de l'Espinouse, de Drouille, des Prieurés Gros-Bois, des Prieurés Messarges, des Prieurés-Bagnolet, des Prieurés Moladier, des Prieurés Bois-Plan ..., Bois de Lhomond, Bois du Donjon, Bois de Leyde ...

Les forêts de gorges très localisées des gorges de la Sioule,

Les milieux semi-ouverts de plaine de type bocager.

BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE

Petites régions (EDATER-DIREN 2000)	Principaux types d'occupation du sol et d'usages/activités	Volontés inscrites au PDRN (2002) et/ou au SSCENR (2000)
Sologne Bourbonnaise Alluvions détritiques du tertiaire	Plaine d'élevage bovin et ovin extensif en système herbager : bocage à mailles élargies Diversité des espaces boisés à fonction principale de production Etangs artificiels à usage piscicole ou cynégétique	Maintenir et préserver la diversité biologique Préserver et entretenir les paysages (haies bocagères)
Bocage bourbonnais et Pays de Tronçais	Plaine d'élevage bovin et ovin extensif en système herbager : bocage vieillissant à mailles plus ou moins larges Extension de certaines exploitations agricoles sur des terres « riches », abandon de certaines parcelles « moins productives » Grandes forêts domaniales très fréquentées pour les loisirs	Développer la multifonctionnalité des espaces Mettre en cohérence les pratiques agricoles avec les spécificités du milieu
Montagne Bourbonnaise Prolongation des monts granitiques du Forez	Activité agricole réduite par la qualité médiocre du sol et la déprise agricole : tendance à la fermeture des milieux Forêts périurbaines attractives	Aider à la conversion à l'agriculture biologique Améliorer la gestion (maîtrise quantitative) et préserver la qualité de l'eau
Nord des Combrailles Plateaux ondulés sur des roches cristallines parfois entaillées de gorges	Elevage bovin dominant de type extensif (charolais) : bocage à mailles serrées avec des haies arborées	Réhabiliter les carrières
Val de Cher et Val d'Allier	Rivières constituant la principale ressource en eau Nombreuses carrières alluvionnaires	Tendre vers une gestion patrimoniale des étangs

Tableau 27 : Quelques caractéristiques de l'entité territoriale « Le Bourbonnais ».

LES INTERETS DE L'ENTITE

Au niveau écologique : présence de grands massifs forestiers abritant des espèces caractéristiques du point de vue patrimonial ou socio-économique (Cerf, chauve-souris forestières, insectes forestiers ...); richesse des milieux alluviaux ; spécificité des nombreuses mares et étangs naturels relictuels ou artificiels (riches en amphibiens et reptiles : Crapaud sonneur à ventre jaune, Cistude d'Europe ...) ..., Réserve Naturelle du Val d'Allier.

Au niveau agricole : maintien d'un paysage bocager avec un élevage de type extensif.

Au niveau socio-économique : nombreuses possibilités pour des activités de loisirs en milieu naturel : forte fréquentation des forêts, sports d'eau vive, chasse, pêche ... ; activité touristique importante mais se maintenant selon un type diffus, avec prédominance du tourisme culturel (richesse du patrimoine bâti) et du tourisme vert.

LES FAIBLESSES DE L'ENTITE

Au niveau écologique : problèmes liés à la gestion de la ressource en eau et à sa qualité : sur exploitation des nappes phréatiques pour l'irrigation (faible débit d'étiage), rejets des eaux usées des agglomérations, intrants polluant les nappes phréatiques ..., drainages ; risques de sur fréquentation de certaines zones à certaines périodes pour les activités de loisirs (étangs de pêche, Forêt de Tronçais ...) ; Faible densité en sites faisant l'objet d'une inscription ou d'une protection (voir **CARTE 3**).

Au niveau agricole: abandon de parcelles de fonds de vallon peu accessibles (Val de Loire) ; berges de rivières non entretenues ; pression croissante des élevages hors sol ; intensification de l'exploitation halieutique des étangs (augmentation du nombre de vidanges) ...

Au niveau socio-économique : diminution et vieillissement de la population ; déprise agricole dans certaines zones ; concurrence pour les usages de l'eau ...

LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE

- **La pollution** des eaux et des milieux aquatiques
- **La détérioration *** de milieux et d'habitats
- **Le défaut d'entretien** de milieux
- **Le dérangement** par la fréquentation de sites pour des activités touristiques ou de loisirs : uniquement pour certaines zones et durant certaines périodes

LE VAL D'ALLIER ET LA LIMAGNES

LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

Les Zones Humides de plaine : les milieux alluviaux et les prairies humides du Val d'Allier,
La spécificité régionale des chaux de la Limagnes,
Les milieux rupestres, rocheux et les éboulis des gorges du Haut Allier,
Le forêts de plaine de superficie moyenne à importante : forêt domaniale de Marcenat, forêt de Monpensier, Bois de Charmeil ...
Les forêts de vallées encaissées localisées en amont du Val d'Allier,
Les milieux ouverts de plaine : les grandes cultures de la Limagnes, les coteaux secs et calcaires en bordure de la Limagnes.

BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE

Petites régions (EDATER-DIREN 2000)	Principaux types d'occupation du sol et d'usages/activités	Volontés inscrites au PDRN (2002) et/ou au SSCENR (2000)
Val d'Allier, Limagnes, coteaux secs en bordure de la Limagnes Plaine sédimentaire allongée, drainée par la vallée de l'Allier	Grande plaine céréalières et polyculture : betteraves sucrières, tabac, oléagineux (colza), maïs, cultures fruitières : paysage très ouvert à grandes parcelles de type « <i>openfield</i> » Coteaux secs utilisés pour le pâturage Extension de l'urbanisation	Maintenir et préserver la diversité biologique Préserver et entretenir les paysages Convertir à l'agriculture biologique Intégrer des pratiques agricoles extensives Développer le pastoralisme pour reconquérir les coteaux Contenir les projets d'urbanisme périphérique
Vallée de l'Allier	Forêts de versants Pratique importante des sports d'eaux vives	Améliorer et maîtriser l'organisation spatiale des différentes occupations du sol Canaliser la fréquentation touristique des fins de semaines Améliorer la gestion et préserver la qualité de l'eau Mettre en place des contrats de rivières et des SAGE

Tableau 28 : Quelques caractéristiques de l'entité territoriale « *Le Val d'Allier et la Limagnes* ».

LES INTERETS DE L'ENTITE

Au niveau écologique : richesse des milieux alluviaux du Val d'Allier (notamment en avifaune) ; spécificités floristiques et faunistiques des coteaux secs ; Réserve Naturelle du Val d'Allier.

LES FAIBLESSES DE L'ENTITE

Au niveau écologique : perte de la biodiversité par monoculture (maïs) et polyculture spécifiques ; problèmes liés à la gestion de la ressource en eau et à sa qualité : baisse de la nappe de l'Allier (pompages pour l'irrigation), perturbation de la dynamique du fleuve par des aménagements de son lit (enrochements), extraction de granulats (toutefois limitée au lit majeur) ... ; fragmentation importante du territoire et coupure des corridors biologiques ; risques de sur fréquentation de la rivière Allier à certaines périodes pour les sports d'eau vive : zones et périodes de reproduction d'oiseaux ; Faible densité en sites faisant l'objet d'une inscription ou d'une protection (voir **CARTE 3**).

Au niveau agricole : déprise agricole touchant les coteaux secs de la bordure de la Limagnes ; abandon des terrasses surplombant l'Allier ; cultures intensives en Limagnes : irrigation importante, pollution des eaux par les intrants et les produits phytosanitaires

Au niveau socio-économique : concentration et accroissement de la population ; forte pression foncière et urbanistique ; concurrence pour l'usage de l'eau : agriculture, industrie (carrières), tourisme ; conflits pour l'espace (urbanisation, infrastructures, usages ...)

LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE

- **La détérioration *** de milieux et d'habitats
- **Le défaut d'entretien** de milieux
- **La pollution des eaux** et des milieux aquatiques
- **La fragmentation** des milieux et des habitats
- **Le dérangement** par la fréquentation de sites pour des activités de loisirs : rivière Allier

LE LIVRADOIS-FOREZ

LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

Les Zones Humides de plaine : milieux alluviaux * de la Dore et de l'Allier, mares,

Les Zones Humides d'altitude :

- **Tourbières** sur le Forez, les Bois Noirs et le Livradois, et lacs tourbeux sur le Livradois
- **Prairies humides**,
- **Ruisseaux** de grande qualité,

Les milieux souterrains : galeries d'anciennes mines,

Les forêts d'altitude : grands massifs forestiers dominés par le Sapin avec des hêtraies de lisière, hêtraie-sapinière à forte « *naturalité* »,

La forêt de plaine : Comté,

Les forêts de gorges et de vallées encaissées : Dore, Dolore, Auzon, Durolle, Credogne, Doulon,

Les milieux ouverts : estives, landes et pelouses d'altitude (les « *Hautes chaumes* », couvrant plus de 10 000 hectares), nombreuses prairies naturelles et prairies de fauche, coteaux secs sur le secteur de Billom et Vic le Comte,

Les milieux semi-ouverts d'altitude et de plaine de type bocager (Varennnes)

A noter également un patrimoine bâti (pisé) et des ouvrages d'art procurant des gîtes à des espèces à fort enjeu patrimonial (chiroptères, Chouette chevêche ...).

BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE

Petites régions (EDATER-DIREN 2000)	Principaux types d'occupation du sol et d'usages/activités	Volontés inscrites au PDRN (2002) et/ou au SSCENR (2000)
Livradois Plateaux cristallins et petites plaines	Petites exploitations agricoles : élevage laitier	Maintenir et préserver la diversité biologique
	Taux de boisement important : plantations de résineux (production de bois), forêts d'altitude (sapinières)	Préserver et entretenir les paysages
Crêtes du Forez	Nombreuses résidences secondaires	Aider la conversion à l'agriculture biologique
	Agriculture pastorale : estives, pelouses d'altitude	Soutenir les activités agricoles et sylvicoles
	Forêts d'altitude	Dynamiser le territoire, améliorer ses équipements pour les habitants permanents et pour l'accueil
	Activités de loisirs en hiver	Promouvoir l'offre touristique
		Améliorer la gestion et préserver la qualité de l'eau

Tableau 29 : Quelques caractéristiques de l'entité territoriale « *Le Livradois-Forez* ».

LES INTERETS DE L'ENTITE

Au niveau écologique : grands massifs forestiers montagnards exploités de façon extensive et à forte « *naturalité* » pour certaines forêts du Forez, avec présence d'espèces à valeur patrimoniale (Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Pin noir, chauve-souris, Chat sauvage ...); richesse en zones humides d'altitude : tourbières en bon état de conservation, nombreuses prairies humides, ruisseaux de qualité hébergeant la Moule perlière, la Loutre et l'Ecrevisse à pieds blancs ; richesse des milieux alluviaux de la Dore et de l'Allier ; richesse des systèmes prairiaux bocagers (Chouette chevêche) ; présence de mares dans les Varennes (Sonneur à ventre jaune, tritons, oiseaux ...); anciennes galeries minières abritant des chiroptères ; spécificité de quelques coteaux secs en bordure de l'Allier.

Parc Naturel Régional du Livradois Forez, nombreux sites Natura 2000 (voir **CARTE 2**).

Au niveau agricole : existence d'une agriculture extensive peu perturbatrice des milieux : dominante de systèmes prairiaux et d'élevage extensif.

Au niveau socio-économique : activités de loisirs hivernales et estivales (ski de fond et de randonnée) restant diffuses malgré de nombreuses possibilités pour les activités de découverte en milieux naturels.

LES FAIBLESSES DE L'ENTITE

Au niveau écologique : risques de destruction et de banalisation des milieux forestiers par des plantations de résineux et l'intensification de la gestion forestière (source : PNR Livradois-forez) ; insuffisance de gestion forestière entraînant une fermeture et un appauvrissement des milieux (source : CRPF) ; sur fréquentation des milieux forestiers pour la récolte de sous-produits forestiers (myrtille, champignons ...) ; utilisation des milieux par des engins motorisés (quads).

Au niveau agricole : déprise agricole et recul de l'élevage laitier aboutissant à la fermeture des milieux ;

Au niveau socio-économique : population isolée à faible densité ; vieillissement de la population ; enclavement des zones d'altitude.

LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE

- **Le défaut d'entretien** de milieux
- **La détérioration *** de milieux et d'habitats

- **Le dérangement** par la fréquentation de sites pour des activités touristiques ou de loisirs

- **La pollution** des eaux et des milieux aquatiques sur la Durolle et, dans une moindre mesure, sur la Dore du fait d'activités industrielles

LES MONTAGNES ET LES HAUTS PLATEAUX

LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

Les Zones Humides d'altitude :

- Les tourbières,
- Les prairies humides,
- Les ruisseaux,
- Les grands lacs naturels de la Chaîne des Puy et d'Artense et Cézallier : lacs de la Godivelle d'En Haut et d'En Bas, lacs de Montcineyre et de Bourdouze, Lac Chauvet, Lac de la Landie, Lac de la Cregut, Lac de Lastioule, Lac du Guéry ...

Les particularismes régionaux des sources et prés salés,

Les milieux rupestres, rocheux et les éboulis

Les forêts d'altitude

Les forêts de gorges et de vallées encaissées

Les milieux ouverts des estives,

Les milieux semi-ouverts d'altitude de type bocager.

BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE

Petites régions (EDATER-DIREN 2000)	Principaux types d'occupation du sol et d'usages/activités	Volontés inscrites au PDRN (2002) et/ou au SSCENR (2000)
Chaîne des Puy Complexe volcanique traversé de vallées glaciaires	Bocage à mailles serrées constituées de haies arborées Elevage bovin dominant de type extensif (Charolais) Estives Très forte fréquentation touristique	Maintenir et préserver la diversité biologique Préserver et entretenir les paysages Soutenir l'économie agro-pastorale Mettre en place des contrats de gestion patrimoniale de l'espace
Monts du Cantal	Elevage extensif en système herbager de montagne associant bovins laitiers et bovins à viande Tourisme d'hiver concentré Tourisme d'été plus diffus	Aider à la modernisation des exploitations agricoles Aider à la conversion à l'agriculture biologique Soutenir directement (contrat de gestion) ou indirectement (développement de la pluriactivité) l'économie touristique
Sancy Monts-Dore Artense Cézallier	Estives Pratique de la Transhumance Production agricole (lait, fromage, viande) Forte fréquentation touristique : thermalisme	Améliorer la gestion des sites touristiques et de leurs équipements d'accueils Diversifier et diffuser les produits touristiques futurs Contenir les projets d'urbanisme périphériques Améliorer la gestion et préserver la qualité de l'eau.

Tableau 30 : Quelques caractéristiques de l'entité territoriale « Les montagnes et les hauts plateaux ».

LES INTERETS DE L'ENTITE

Au niveau écologique : spécificités d'un massif volcanique ; ensemble montagnard très riche en diversité biologique (faune de montagne, incluant des espèces introduites : Mouflon, Marmotte, Chamois ...) ; richesse en zones humides (tourbières, ruisseaux à Loutre, grands lacs naturels ...) ; Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Réserve Naturelle des Sagnes de la Godivelle, Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour un certain nombre de tourbières ; Richesse en sites Natura 2000.

Au niveau agricole : maintien d'une agriculture extensive avec utilisation des estives ; production fromagère.

Au niveau socio-économique : fort intérêt touristique de la Chaîne des Puys, du Sancy et du Cantal ; attrait pour les sports de pleines nature : randonnées, ski, sports d'eaux vives et sports aériens ...

LES FAIBLESSES DE L'ENTITE

Au niveau écologique : réduction et détérioration des zones humides ; risque de pollution des nappes aquifères ; sur fréquentation de certaines zones, pour des activités touristiques (dont le thermalisme) et de loisirs, avec apparition constatée de phénomènes d'érosion du sol dus au piétinement (Puy de la Vache, Lassolas ...) ; équipements touristiques (Puy Mary, Sancy).

Au niveau agricole : déprise agricole ; forte diminution des territoires d'estive de la Chaîne des Puys ; manque d'entretien des prairies d'altitude aboutissant à la fermeture du milieu (boisements naturels et embroussaillage) ; sur exploitation de zones ponctuelles

Au niveau socio-économique : faible densité en population ; maintien difficile des activités agricoles et forestières ; implantation rapide et importante d'infrastructures touristiques et de réseaux de communication ; patrimoine bâti à restaurer (« burons ») ; conflits d'usage liés à l'espace.

LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE

- **Le dérangement** par la fréquentation de sites pour des activités touristiques ou de loisirs
- **Le défaut d'entretien** de milieux
- **La détérioration *** de milieux et d'habitats

LE VELAY

LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

Les Zones Humides d'altitude :

- Les tourbières,
- Les prairies humides : sur la Planèze de Saint Flour, les zones humides particulières que représentent les bas-marais ou « *narses* »,
- Les ruisseaux,

Les milieux rupestres et rocheux, les éboulis

Les forêts d'altitude

Les forêts de gorges et de vallées encaissées

Les milieux ouverts des estives,

Les milieux semi-ouverts d'altitude de type bocager.

BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE (très hétérogène)

Petites régions (EDATER-DIREN 2000)	Principaux types d'occupation du sol et d'usages/activités	Volontés inscrites au PDRN (2002) et/ou au SSCENR (2000)
Planèze de St Flour Plateau basaltique	Agriculture peu modernisée : exploitations laitières Peu de forêt	Maintenir et préserver la diversité biologique
Aubrac Carrefour des régions Auvergne, Midi-Pyrénées, et Languedoc Roussillon	Agriculture extensive de montagne : élevage à l'herbe des bovins, vocation pastorale des pelouses d'altitude Forte fréquentation touristique	Préserver le pâturage Entretien des espaces peu productifs
Margeride, Haute vallée de l'Allier	Mosaïque de landes sommitales et de tourbières Faible potentialité agronomique Diminution de l'activité pastorale Exploitation forestière	Privilégier la multi fonctionnalité de l'espace Encourager les démarches de production agricole et sylvicole de qualité
Velay Volcanique Vallées et plateaux volcaniques	Production laitière Ressources aquifères d'importance régionale Potentiel touristique peu utilisé	Moderniser les pratiques sylvicoles et agricoles
Mézenc, Mégal Eboulis phonolitiques et parois rocheuses	Agriculture de montagne en élevage extensif Estives Tourisme d'été et d'hiver tourné vers les grands espaces	Renforcer la gestion sylvicole Favoriser la diversité des cultures (lentilles, petits fruits rouge...)
Plateau de Montfaucon Soubassement granitique du Velay	Difficulté agricole liée à la topographie du milieu Abandon des parcelles à accès difficile (friches) Gain des zones boisées	Aider la conversion à l'agriculture biologique Développer l'attractivité de ces territoires
Vallée de la Loire Fleuve majeur. Grande diversité climatique et géologique	Agriculture intensive Abandon de parcelles agricoles de faible valeur et difficiles d'accès Aménagement d'industries extractives en lit majeur	Développer des infrastructures d'accueil et de loisirs Améliorer la gestion et préserver la qualité de l'eau

Tableau 31 : Quelques caractéristiques de l'entité territoriale « Le Velay ».

LES INTERETS DE L'ENTITE

Au niveau écologique : spécificités d'un massif volcanique ; zones humides remarquables des « narses », très riches en avifaune (Vanneau huppé, Marouette ponctuée, Bécassine des marais, Hibou des marais, busards ...) ; ruisseaux à espèces patrimoniales (Loutre, Ecrevisse à pieds blancs ...) ;

Réserve Naturelle Régionale de la tourbière de cratère du Mont Bar,
Richesse en sites Natura 2000,

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour un certain nombre de tourbières et « narses » (Narse de Lascols).

Au niveau agricole : maintien d'une agriculture extensive.

LES FAIBLESSES DE L'ENTITE

Au niveau écologique : diminution de la biodiversité par destruction ou raréfaction des petites zones humides (tourbières, zones humides sommitales) ; fermeture des milieux ; risques de sur fréquentation de certaines zones à certaines périodes pour des activités touristiques et de loisirs.

Au niveau agricole : intensification fourragère (sauf sur l'Aubrac).

Au niveau socio-économique : recul démographique ; population âgée sauf dans la région d'Yssingaux ; forte pression foncière (résidences secondaires).

LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE

- **La détérioration *** de milieux et d'habitats
- **Le défaut d'entretien** de milieux
- **Le dérangement** par la fréquentation de sites pour des activités touristiques ou de loisirs

LA CHATAIGNERAIE

LES TYPES DE MILIEUX CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

Les forêts de plaine et les forêts de gorges et de vallées encaissées : dominance du chêne pédonculé, des hêtraies ou des chênaies-hêtraies selon l'altitude et la topographie, du châtaignier dans les zones les plus basses et dans certaines vallées (affluents de la Truyère),

Les milieux semi-ouverts de plaine et d'altitude de type bocager.

BREVE DESCRIPTION DE L'ENTITE

Petites régions (EDATER-DIREN 2000)	Principaux types d'occupation du sol et d'usages/activités	Volontés inscrites au PDRN (2002) et/ou au SSCENR (2000)
<p>Plateau schisteux et granitique de moyenne montagne</p> <p>Influences méditerranéennes dans les parties les plus basses</p>	<p>Agriculture intensive (production hors sol) et polyculture/élevage (bovins) Bocage</p> <p>Bois (« forêts damiers ») et landes Faciès à Châtaignier</p> <p>Collines sèches autour de Maurs</p>	<p>Aider la conversion à l'agriculture biologique</p> <p>Préserver et entretenir des paysages</p> <p>Maintenir et préserver la diversité biologique</p> <p>Améliorer la gestion et préserver la qualité de l'eau</p>

Tableau 32 : Quelques caractéristiques de l'entité territoriale « La châtaigneraie ».



LES INTERETS DE L'ENTITE

Au niveau écologique : alternance de croupes boisées (« *puechs*») et de dépressions (« *combes*») cultivées ou pastorales, au fond humide voire tourbeux (« *devèzes*»).

Au niveau agricole : activité agricole importante ; potentialités sylvicoles.

LES FAIBLESSES DE L'ENTITE

Au niveau écologique : mauvaise maîtrise des rejets agricoles ; boisements artificiels de landes ; fragmentation des milieux.

Au niveau agricole : pression de défrichement importante ; risques sanitaires sur le Châtaignier ; concurrence forte entre agriculture et forêt.

Au niveau socio-économique : déclin démographique ; forte pression foncière.

LE BILAN : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES POUR L'ENTITE

- La **détérioration** * de milieux et d'habitats

CONCLUSION/RESUME

LES MILIEUX ET LEURS CARACTERISTIQUES

La Région Auvergne peut se caractériser par la présence de milieux utilisés et modifiés par l'Homme, avec un gradient de pression anthropique allant des grandes cultures aux zones d'élevage extensif de type bocager, et de milieux naturels caractéristiques liés à la genèse particulière de la région et à son ancienne activité volcanique.

Les **Zones Humides ***, de plaine ou d'altitude, revêtent une importance particulière pour la région, tant sur le plan qualitatif que quantitatif ; elles recouvrent des types de milieux aussi variés que les zones alluviales et les milieux en dépendant (prairies humides, ripisylves, bras morts ...), les mares et étangs relictuels ou artificiels, les tourbières et les prairies humides d'altitude, les ruisseaux, les grands lacs ... Chacun de ces milieux abrite une faune spécifique, souvent à forte valeur patrimoniale, et certains font souvent déjà l'objet de mesures de gestion et/ou de protection. Des particularismes régionaux, les chaux et les prés salés, doivent également être relevés.

Les enjeux liés à ces zones sont, comme dans de nombreuses autres régions, leur risque de destruction, ou un défaut d'entretien aboutissant à une fermeture des milieux. L'introduction involontaire ou accidentelle, dans le passé, de certaines espèces, aboutit actuellement à l'apparition de dégâts, encore localisés, ou à des problèmes écologiques qui restent souvent mal connus (notamment la compétition entre espèces introduites et espèces locales, ou l'impact des espèces introduites sur le milieu).

Un des enjeux majeurs reste toutefois, notamment dans les zones d'agriculture plus intensive, la maîtrise de la quantité et de la qualité de l'eau.

Les **milieux rocheux et rupestres** sont quantitativement peu importants, mais tranchent généralement fortement sur les zones adjacentes ; ils abritent des espèces bien spécifiques et fortement sensibles au dérangement, surtout lors de périodes précises (période de reproduction notamment).

Les seuls **milieux souterrains** existants sont d'origine anthropique (galeries d'anciennes mines), mais leur rareté leur confère un intérêt particulier, notamment pour les chiroptères cavernicoles. Ces milieux font souvent l'objet d'un statut de protection, lorsque les problèmes relatifs à leur sécurisation sont toutefois résolus. La menace principale pesant sur ces milieux est leur destruction (« *foudroyage des galeries* »).

Les **milieux forestiers** souffrent du morcellement important de la propriété, et des lacunes de certains propriétaires rendant parfois difficile une gestion globale cohérente. L'ennéisme préconisé par le Fonds Forestier National après la deuxième guerre mondiale continue à marquer les paysages. Les principaux enjeux liés aux milieux forestiers sont la détérioration et la fragmentation de peuplements intéressants pour la faune, mais un certain nombre d'actions déjà

engagées permettent d'envisager une gestion durable de ces milieux.

Les **milieux semi-ouverts de type bocagers** restent une des caractéristiques de la région, puisqu'ils couvrent plus de 80% de la Surface Agricole Utilisable totale ; l'alternance (la « *mosaïque* ») de zones ouvertes et de formations arbustives ou arborescentes en fait un milieu très intéressant pour la faune sauvage, des mammifères aux invertébrés. Les enjeux de ces types de milieux sont très variables selon les zones : un abandon ou un manque d'entretien liés à la déprise agricole dans certains secteurs (coteaux, parcelles plus accidentées) ou, au contraire, une tendance à l'intensification dans d'autres.



Bocage d'altitude

Les **milieux ouverts** englobent des situations aussi variées que les grandes cultures de plaine et les pelouses d'altitude ; ces habitats ouverts, lorsque les pratiques agricoles ne deviennent pas trop agressives, correspondent aux exigences écologiques de certaines espèces.

Globalement, le **recouvrement en zones protégées** est assez important, mais celles-ci apparaissent inégalement réparties : absence au Nord et moindre importance à l'Est (voir **CARTE 2**). La région compte également deux Parcs Naturels Régionaux couvrant presque un tiers du territoire.

La fréquentation des espaces naturels, forestiers et ruraux ne cesse d'augmenter. Elle peut être liée à des activités de loisirs spécifiques, pour lesquelles la Région Auvergne offre des perspectives intéressantes (randonnée, sports d'eau vive ...) ou à la fréquentation touristique qui devient très importante dans certaines zones, et commence à poser de sérieux problèmes pour les sites naturels très visités et parfois fortement aménagés, ainsi que pour certaines espèces animales.

LES ESPECES ANIMALES

Un certain nombre d'espèces ou groupes d'espèces ont été cités dans ce document, par rapport à des enjeux liés à l'occupation du sol, aux usages et pratiques, ou à des enjeux propres à l'espèce (écologiques, socio-économiques et culturels, ou sanitaires). Ces espèces (invertébrés non compris) et leurs principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous.

Notons toutefois que cette liste, qui doit être considérée comme une **base de discussions pour les étapes suivantes des ORGFH**, ne préjuge en rien de l'importance des espèces non citées (voir la liste complète des espèces, classées en fonction de leur habitat préférentiel, en **ANNEXE 3**).

VINGT-TROIS ESPECES OU GROUPES D'ESPECES DE MAMMIFERES

Le **Blaireau européen** (*Meles meles*) : espèce causant des dégâts agricoles,

Le **Campagnol roussâtre** (*Clethrionomys glareolus*) : espèce pouvant causer des dégâts forestiers très ponctuels sur les jeunes plantations avec paillage,

Le **Campagnol terrestre** (*Arvicola terrestris*) : espèce causant des dégâts sur prairies en phase de pullulation,

Le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) : espèce emblématique à enjeu écologique fort, souffrant de la détérioration des milieux alluviaux, pouvant causer très ponctuellement des dégâts forestiers,

Le **Cerf élaphe** (*Cervus elaphus*) : espèce pouvant causer des collisions et des dégâts forestiers (non indemnisés), mais pouvant être valorisée par le tourisme et les activités de loisir,

Le **Chamois** (*Rupicapra rupicapra*) : espèce pouvant être valorisée par le tourisme et les activités de loisir, mais pouvant souffrir du dérangement,

Le **Chat sauvage** (*Felis silvestris*) : espèce à enjeu écologique fort (risque de pollution génétique),

Le **Chevreuil** (*Capreolus capreolus*) : espèce pouvant causer des collisions et des dégâts agricoles (indemnisés) et forestiers (non indemnisés), mais pouvant être valorisée par le tourisme et les activités de loisir,

Les **chiroptères hivernant en milieu souterrain** : espèces pouvant souffrir de la détérioration des milieux souterrains et du dérangement,

Les **chiroptères forestiers** : espèces pouvant souffrir de la détérioration des milieux forestiers,

Le **Hérisson** (*Erinaceus europaeus*) : espèce emblématique à enjeu écologique fort,

Le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) : espèce souffrant de la détérioration des milieux intermédiaires et ouverts, pouvant provoquer des dégâts agricoles et forestiers ponctuels,

Le **Lièvre** (*Lepus europaeus*) : espèce souffrant de la détérioration des milieux intermédiaires et ouverts,

La **Loutre** (*Lutra lutra*) : espèce à enjeu écologique fort, souffrant de la détérioration des milieux alluviaux,

La **Marmotte des Alpes** (*Marmota marmota*) : espèce pouvant être valorisée par le tourisme et les activités de loisir, mais pouvant souffrir du dérangement,

Le **Mouflon de Corse** (*Ovis gmelini*) : espèce pouvant être valorisée par le tourisme et les activités de loisir mais pouvant souffrir du dérangement, et pouvant causer des dégâts forestiers ponctuels,

Les **mustélinés** : espèces aux statuts variés pouvant causer des dégâts en élevages,

Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) : espèce introduite à enjeu écologique fort, pouvant occasionner

CONCLUSION

des problèmes sanitaires et causer des dégâts sur berges,

Le **Rat musqué** (*Ondatra zibethicus*) : espèce introduite à enjeu écologique fort, pouvant occasionner des problèmes sanitaires et causer des dégâts sur berges,

Le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*) : espèce causant des dégâts en élevages, et souffrant de la détérioration des milieux intermédiaires et ouverts,

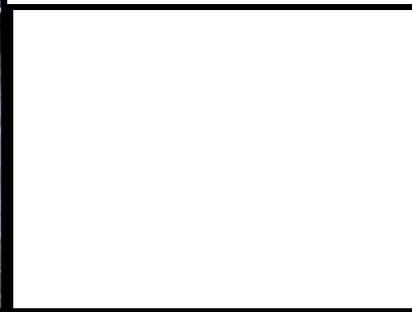
Le **Sanglier** (*Sus scrofa*) : espèce pouvant provoquer des collisions, et causer des dégâts agricoles (indemnisés),

La **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) : espèce pouvant occasionner un risque sanitaire,

Le **Vison d'Amérique** (*Mustela vison*) : espèce introduite à enjeu écologique fort, dont la présence reste toutefois à confirmer.



Le Cerf (*Cervus elaphus*)



La Marmotte des Alpes (*Marmota marmota*)

VINGT-QUATRE ESPECES OU GROUPES D'ESPECES D'OISEAUX

La **Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*) : espèce souffrant de la détérioration des milieux forestiers,

La **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*) : espèce souffrant de la détérioration des prairies humides,

Le **Busard cendré** (*Circus pygargus*) : espèce souffrant de la détérioration des milieux ouverts,

Le **Busard Saint Martin** (*Circus cyaneus*) : espèce souffrant de la détérioration des milieux intermédiaires,

La **Caille des blés** (*Coturnix coturnix*) : espèce souffrant de la détérioration des milieux intermédiaires et ouverts,

La **Chouette chevêche** (*Athene noctua*) : espèce à enjeu écologique fort, souffrant de la détérioration des milieux intermédiaires et ouverts,

La **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*) : espèce emblématique à enjeu écologique fort,

Les **Colombidés** : espèces aux statuts variés pouvant causer des dégâts agricoles,

Les **corvidés** : espèces aux statuts variés pouvant causer des dégâts agricoles et des dégâts en élevages, dont le **Grand corbeau** (*Corvus corax*), accusé de causer des dégâts en élevages, et pouvant souffrir du dérangement,

Le **Courlis cendré** (*Numenius arquata*) : espèce souffrant de la détérioration des prairies humides,

L'**Étourneau sansonnet** (*Sturnus vulgaris*) : espèce pouvant causer des dégâts sur des équipements,

Le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) : espèce pouvant souffrir du dérangement
La **Gélinotte des bois** (*Bonasa bonasia*) : espèce à enjeu écologique fort, souffrant de la détérioration des milieux forestiers, peut-être disparue de la région,
Le **Grand cormoran** (*Phalacrocorax carbo*) : espèce causant des dégâts piscicoles,
Le **Grand Duc d'Europe** (*Otus scops*) : espèce pouvant souffrir du dérangement,
Le **Héron cendré** (*Ardea cinerea*) : espèce pouvant causer des dégâts piscicoles, mais dont l'impact réel reste à préciser,
L'**Hirondelle des rivages** (*Riparia riparia*) : espèce à enjeu écologique fort (représentativité régionale),
Le **Milan royal** (*Milvus milvus*) : espèce à enjeu écologique fort (représentativité régionale),
La **Perdrix rouge** (*Alectofaris rufa*) : espèce souffrant de la détérioration des milieux intermédiaires,
La **Perdrix grise** (*Perdix perdix*) : espèces souffrant de la détérioration des milieux ouverts,
Les **pics** : espèces souffrant de la détérioration des milieux forestiers,
Le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) : espèce souffrant de la détérioration des tourbières,
Le **Râle des genêts** (*Crex crex*) : espèce souffrant de la détérioration des prairies humides.

QUATRE ESPECES D'AMPHIBIENS ET DE REPTILES

La **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) : espèce à enjeu écologique fort, souffrant de la détérioration des mares et des étangs,
Le **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina varietaga*) : espèce à enjeu écologique fort, souffrant de la détérioration des mares et des étangs,
La **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta*) : espèce introduite à enjeu écologique fort, rentrant en compétition avec la Cistude d'Europe,
La **Vipère péliade** (*Vipera berus*) : espèce souffrant de la détérioration des tourbières.

UNE ESPECE DE MOLLUSQUE

La **Moule perlière** (*Margaritifera margaritifera*) : espèce à enjeu écologique fort, souffrant de la détérioration des ruisseaux

TROIS ESPECES DE CRUSTACES

L'**Ecrevisse à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*) : espèce souffrant de la détérioration des ruisseaux,
Les **écrevisses de Californie** (*Pacifastacus lenusculus*) et d'**Amérique** (*Orconectes limosus*) : espèces introduites à fort enjeu écologique.

LES PERSPECTIVES

A partir des enjeux identifiés par milieux et par entité, et des espèces retenues, des orientations relatives à la gestion des habitats et des espèces pourront être proposées et déclinées en axes d'amélioration dans le document final des ORGFH.

La base de données constituée sur les vertébrés dans le cadre de ce travail est certes perfectible, notamment car un certain nombre de structures n'ont pas souhaité adhérer à la démarche et n'ont pas fourni l'information nécessaire.

Elle peut toutefois être envisagée comme la première phase de la constitution d'une base de données régionale, sous réserve qu'elle soit complétée et constamment mise à jour.